

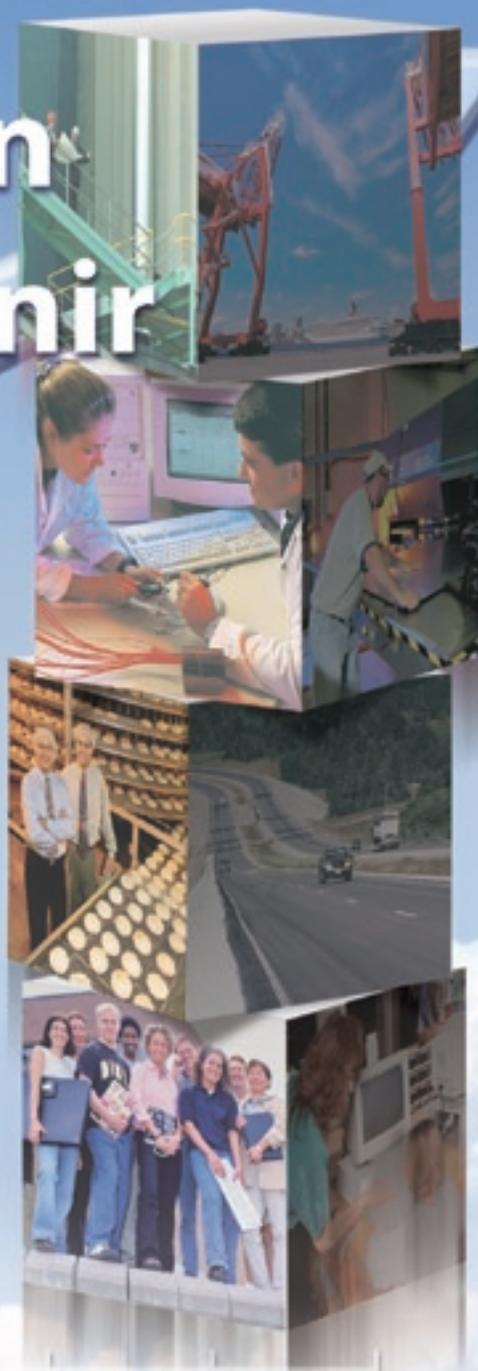


Accélérer le pas vers un meilleur avenir

*Proposition pour des
investissements conjoints
dans la province du
Nouveau-Brunswick*

Novembre 2005

2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012





Accélérer le pas vers un meilleur avenir

***Proposition pour des
investissements conjoints
dans la province du
Nouveau-Brunswick***

Novembre 2005





ACCÉLÉRER LE PAS VERS UN MEILLEUR AVENIR

**Accélérer le pas vers un meilleur avenir
Proposition pour des investissements conjoints
dans la province du Nouveau-Brunswick**

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Canada

Imprimé au Nouveau-Brunswick

CNB 3485



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Objectif de la présente proposition	1
La vision du Nouveau-Brunswick.	2
Les défis qui s'opposent à la prospérité.	3
<i>Le défi de l'innovation</i>	6
<i>Le défi relatif à l'enseignement et à la formation.</i>	7
<i>Le défi démographique</i>	10
<i>Le défi urbain-rural</i>	11
Planification en vue de la réussite	12
Progrès à ce jour	13
Le rôle du gouvernement fédéral.	17
Produits d'une collaboration fructueuse	18
Aller de l'avant avec des principes directeurs.	18
Proposition pour des investissements conjoints	20
Accélérer le pas vers un meilleur avenir	20
<i>I. Les piliers.</i>	21
<i>(i) Investir dans la population</i>	21
<i>(ii) Créer un contexte fiscal et commercial compétitif.</i>	28
<i>(iii) Choisir l'innovation.</i>	30
<i>(iv) Bâtir une infrastructure stratégique.</i>	35
<i>II. Les stratégies de mise en œuvre</i>	41
Un cadre pour les investissements conjoints	43
Tableau récapitulatif – Les priorités en matière d'investissement	45



ACCÉLÉRER LE PAS VERS UN MEILLEUR AVENIR



INTRODUCTION

OBJECTIF DE LA PRÉSENTE PROPOSITION

Cette proposition dote le gouvernement fédéral d'un plan pour qu'il investisse dans le Nouveau-Brunswick et qu'il appuie *Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick, 2002-2012*.

Depuis plusieurs années maintenant, le Nouveau-Brunswick s'achemine visiblement vers la création d'un meilleur avenir pour ses résidents et, en tant que province, il atteint une plus grande prospérité, qui est mesurable. Les principes de base sous-jacents à la prospérité et à la croissance à long terme se mettent en place chaque jour. Pourtant, notre perspective de croissance de transformation – croissance qui nous permettrait d'atteindre la moyenne nationale pour ce qui est de plusieurs indicateurs économiques clés – est limitée par notre capacité d'investir dans les quatre piliers clés de la prospérité. Ces quatre piliers sont :

- investir dans la population;
- créer un contexte fiscal et commercial compétitif;
- choisir l'innovation;
- bâtir l'infrastructure stratégique.

Cette proposition préconise la collaboration et donne un ensemble d'idées et de suggestions sur la façon dont les gouvernements fédéral et provincial pourraient coopérer pour que l'ensemble des investissements nécessaires accélère l'allure à laquelle se produisent les progrès qui caractérisent le Nouveau-Brunswick depuis quelques années.

En même temps, les investissements dans les domaines désignés permettraient au gouvernement du Canada de remplir ses obligations constitutionnelles consistant à favoriser le développement économique pour réduire l'« inégalité des chances », comme le mentionne l'article 36(1) de la Constitution canadienne :

36(1) Sous réserve des compétences législatives du Parlement et des législatures et de leur droit de les exercer, le Parlement et les législatures, ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux, s'engagent à :

- a) promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens et Canadiennes dans la recherche de leur bien-être;*



- b) *favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances;*
- c) *fournir à tous les Canadiens et Canadiennes, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels.*

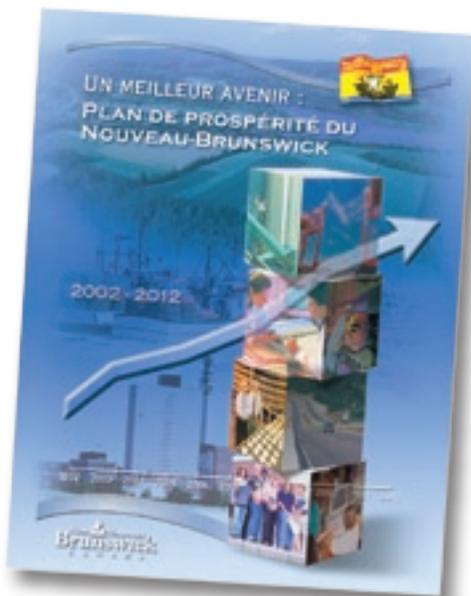
L'engagement contenu dans l'article 36(1) est vraiment distinct des responsabilités du gouvernement fédéral face à la péréquation [article 36(2)].

Un facteur essentiel à la réussite de cette proposition est qu'elle ne soit pas considérée comme se substituant à des programmes déjà existants; elle doit être un élément additionnel pour que la capacité de la province à participer davantage à l'économie de la fédération canadienne fasse vraiment une différence.

En somme, la proposition établit les fondements nécessaires à un partenariat stratégique à long terme entre le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick – deux gouvernements qui partagent le même but : celui de créer un contexte économique dans lequel la population et les entreprises du Nouveau-Brunswick peuvent connaître une prospérité équivalente à celle qui existe dans les autres provinces canadiennes.

LA VISION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engage à bâtir et à préserver une province prospère et unie au sein d'un Canada prospère et uni. Nous croyons que le Canada sera vigoureux quand chaque région du Canada sera vigoureuse.



Nous reconnaissons aussi que, pour connaître la prospérité, nous devons faire des choix délibérés – des choix en matière de politique, de fiscalité et de société. Au Nouveau-Brunswick, nous avons tracé la voie qui nous mènera vers la prospérité économique à long terme dans notre programme de croissance économique échelonné sur dix ans, *Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick, 2002-2012*. Dans ce document, nous exprimons clairement notre croyance en une approche équilibrée qui combine une plus grande réussite économique et une plus grande réussite sociale. Cette approche sous-entend que nous appliquions une discipline fiscale vigoureuse dans nos dépenses afin que nous puissions investir dans des priorités claires : les soins de santé, l'éducation et l'emploi.



Les choix que nous avons faits ont entraîné des progrès, mais, comme l'a montré l'histoire, nos indicateurs économiques clés relatifs au produit intérieur brut (PIB), au revenu, à l'emploi, à la productivité et à la diversification industrielle sont depuis le début inférieurs à la moyenne nationale. Pour surmonter rapidement les obstacles de notre position et réduire l'écart que nous avons avec le reste du Canada, il faut soutenir avec une intensité renouvelée les investissements et les efforts. En tant que province, nous sommes limités dans notre capacité d'obtenir ce résultat en restant seuls.

Une approche visant les investissements conjoints entre les deux gouvernements permettrait de nous démarquer dans l'histoire : les investissements requis pour combler ce que nous appelons l'« écart de prospérité » accéléreraient notre progrès économique et social. Le rendement de ces investissements serait démontré par le fait que le Nouveau-Brunswick dépendrait moins à l'avenir de la péréquation et par une augmentation du niveau de vie et de la qualité de vie pour les Canadiens et Canadiennes qui vivent au Nouveau-Brunswick.

LES DÉFIS QUI S'OPPOSENT À LA PROSPÉRITÉ

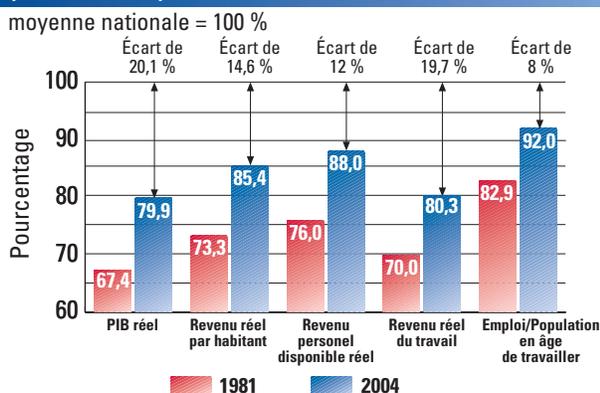
L'économie actuelle a une portée mondiale, est de plus en plus axée sur le savoir et est influencée par l'innovation. Notre défi concurrentiel est de dresser un plan qui nous permette de faire face à ces réalités du point de vue du Nouveau-Brunswick.

Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick, 2002-2012

Bien que le Nouveau-Brunswick s'achemine vraiment vers la création d'un meilleur avenir pour ses résidents et que, en tant que province, il atteigne une plus grande prospérité depuis plusieurs années, nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire. En fait, les responsables fédéraux et provinciaux qui élaborent les politiques s'entendent de plus en plus pour dire que, afin de réduire l'« écart » du PIB, du revenu, de l'emploi, etc., il nous faut un plan commun à long terme qui réponde aux limitations structurelles de l'économie de la province.



Indicateurs économiques par habitant (1981-2004)



Le fait que le Nouveau-Brunswick ait un revenu par habitant inférieur à la moyenne canadienne peut s'expliquer par deux facteurs : 1) un taux d'emploi inférieur et 2) une productivité inférieure de la main-d'œuvre. La production de la main-d'œuvre néo-brunswickoise, telle qu'elle est définie par le PIB réel par heure travaillée, se situait approximativement à 82 pour cent de la moyenne nationale en 2004. Dans le secteur manufacturier (secteur où les statistiques sur la productivité sont les plus fiables), la productivité était légèrement meilleure et se situait à 87 pour cent de la moyenne nationale.

Un des facteurs les plus importants qui contribue à notre faible productivité est une absence d'innovation. Tandis que certains secteurs se sont montrés ouverts aux innovations, dans l'ensemble, les entreprises néo-brunswickoises et, en fait, celles de la région atlantique, font généralement preuve d'un niveau relativement plus faible d'activités innovatrices. Un sondage récent de Statistique Canada a révélé que les fabricants du Canada atlantique se situaient presque au bas de la liste pour ce qui était de la création de nouveaux produits et de la restructuration des activités. Les défis fiscaux et un bassin restreint de gestionnaires de haut niveau figuraient en bonne place parmi les obstacles recensés auxquels se heurtaient les entreprises manufacturières. Quand on fait un retour dans le passé, on comprend mieux la situation actuelle.

La structure de l'économie actuelle du Canada a été fortement influencée par les politiques fédérales monétaires, commerciales et tarifaires et les politiques fédérales de transport ainsi que par les décisions d'investissement stratégique lors de la Seconde Guerre mondiale. Ces dernières expliquent l'origine de la concentration géographique du secteur manufacturier et des entreprises de haute technologie dans le corridor Windsor-Montréal. Ces politiques ont eu un impact durable sur l'évolution de la structure économique



du Canada atlantique pour ce qui est des secteurs industriels prévalents, de la recherche et du développement, de l'infrastructure des transports et de l'éducation de même que des schémas caractérisant le commerce et la démographie. En effet, tout cela a créé des entraves structurelles qui bloquent notre capacité de pouvoir saisir les circonstances économiques favorables. Dans le passé, les conséquences pour le Nouveau-Brunswick et pour tout le Canada atlantique se sont manifestées par une certaine lenteur de la croissance économique, des gains moindres dans le niveau de vie et une capacité fiscale limitée pour investir dans le changement.

Citons ce qu'exprime si bien Donald Savoie dans *Pulling Against Gravity* :

« ...L'histoire économique compte beaucoup. En fait, avec le développement économique, il est pratiquement impossible de comprendre le présent sans faire appel à l'histoire. La mise en place de la Politique nationale de Sir John A. Macdonald a grandement profité aux intérêts économiques du centre du Canada et a considérablement nuï aux intérêts des provinces Maritimes. L'histoire a compté quand C.D. Howe et ses aides ont décidé, afin de soutenir l'effort de guerre, de ne pas implanter une seule corporation de la Couronne dans les Maritimes. Ces corporations de la Couronne ont donné naissance plus tard à une composante importante du secteur manufacturier canadien. L'histoire a aussi compté quand le gouvernement fédéral a mis en place, après la Seconde Guerre mondiale, une stratégie de développement industriel qui visait à aider les usines à faire la transition entre une économie de temps de guerre et une économie de temps de paix. »

Il est essentiel à notre réussite économique que nous puissions participer pleinement à la croissance de l'économie mondiale du savoir. Dans le passé, nous étions désavantagés par le fait que nous étions éloignés géographiquement des grands marchés que représentaient l'Ontario et le Québec quand il s'agissait des biens manufacturés et des produits primaires. Aujourd'hui, la technologie nous permet d'être en communication et d'être un concurrent au niveau mondial dans le domaine de l'économie du savoir.

Au Canada, la croissance de l'économie du savoir trouve en grande partie son origine dans les connaissances et les technologies conçues dans les grandes universités urbaines et dans les établissements de recherche fédéraux qui profitent des rapports étroits qu'ils entretiennent avec le secteur manufacturier canadien, avec les entreprises de science et de technologie, avec les sociétés financières d'innovation, avec les institutions financières et d'autres investisseurs privés. Un facteur tout aussi important qui permet de nourrir cette croissance est la présence d'un bassin de main-d'œuvre hautement



qualifiée et d'une puissante infrastructure pour l'enseignement. Ces piliers qui sous-tendent la croissance dans une économie axée sur le savoir se sont pleinement intégrés, ces dix dernières années, dans les stratégies et les programmes du gouvernement fédéral, dont le but est de propulser le Canada à l'avant-scène de l'économie internationale.

Le gouvernement fédéral a investi dans le développement de l'économie du savoir par l'intermédiaire de ses conseils de recherche subventionnaires (CRSNG, CRSH, IRSC) et de ses programmes, dont la Fondation canadienne pour l'innovation, Partenariat technologique Canada et le Programme d'aide à la recherche industrielle. Jusqu'ici, ces initiatives ont peu rapporté au Nouveau-Brunswick.

En résumé, les politiques qui, autrefois, ont été adoptées au niveau fédéral ont contribué à créer des limitations structurelles cruciales qui constituent des défis à notre capacité de mieux participer et de contribuer davantage à l'économie nationale. Les défis portant sur l'innovation, l'éducation et la formation, la démographie et la nature rurale et urbaine de notre province sont détaillés ci-dessous.

Le défi de l'innovation



C'est un fait reconnu que, pour prospérer, il nous faut être innovateurs. L'innovation nous rend plus productifs et plus concurrentiels, ce qui signifie des emplois et de la croissance. Les économies qui fleurissent de nos jours sont celles qui encouragent l'innovation en investissant dans la recherche et le développement (R. et D.), dans l'adoption de la technologie et dans la commercialisation.

Même si le Nouveau-Brunswick s'est pleinement engagé à soutenir les initiatives de R. et D., notre capacité d'atteindre cet objectif à grande échelle est entravée non seulement par notre situation fiscale, mais aussi en partie par la structure de base de notre économie. Beaucoup de petites et moyennes entreprises ne peuvent pas innover ni s'engager dans la R. et D. en raison de leur petite taille et de leurs limitations financières. Cela, à son tour, a accru le rôle relativement important que jouent nos établissements d'éducation et nos institutions de recherche spécialisées en R. et D., ainsi que le besoin critique de se doter de liens étroits, ce qui entraînerait une commercialisation plus fructueuse des efforts de recherche institutionnelle. Pourtant, ces établissements ont souffert de la tendance qu'ont les fonds de recherche à graviter autour de centres plus grands qui ont déjà fait leurs preuves dans des disciplines ciblées.

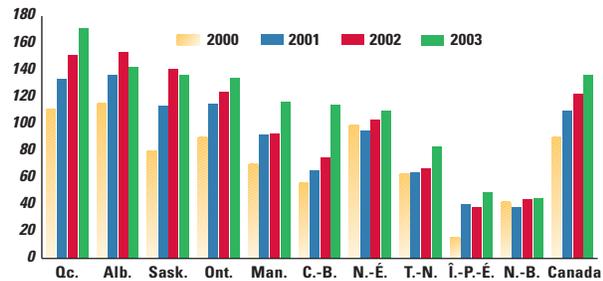
Comme le démontre le tableau ci-dessous, le Nouveau-Brunswick continue à recevoir un faible niveau de financement par habitant pour ce qui est de la recherche universitaire; cela entrave notre capacité



de bâtir une masse critique en R. et D. ainsi que d'attirer de nouveaux chercheurs et de nouveaux investissements.

Financement de la recherche universitaire
\$ par habitant, 2000 - 2003

Sont inclus les subventions et les contrats en provenance des conseils subventionnaires, des autres organismes fédéraux de financement, de la province, de l'étranger et du secteur privé



Source : Research Infosource

Avec le temps, cela a entraîné un « écart en matière d'innovation », écart que nous devons résorber. Il est crucial de résorber l'« écart en matière d'innovation » parce que l'innovation est un moteur de gains en productivité et en croissance économique à long terme. L'innovation est un processus continu que nous devons implanter dans la culture économique de la province.

Priorités : innovation et R. et D. dans le secteur privé; masse critique pour la recherche universitaire; développement en grappes; incitation aux investissements et soutien au développement du commerce.



Le défi relatif à l'enseignement et à la formation

Aujourd'hui, à l'ère de l'information, une main-d'œuvre scolarisée, formée, qualifiée et adaptable est un préalable pour les entreprises en expansion et pour attirer de nouveaux investissements. La scolarisation et la formation sont des ingrédients essentiels pour réduire l'écart en matière d'innovation, pour faire progresser l'économie et pour atteindre la prospérité.



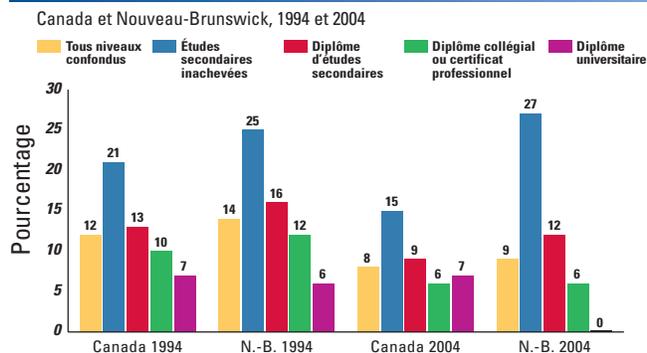
Malgré des progrès récents et des investissements provinciaux records, ces six dernières années, dans les écoles (maternelle à 12e année) et dans l'enseignement postsecondaire, d'autres initiatives sont nécessaires pour améliorer le rendement de nos enfants et de nos étudiants. Les tests standardisés internationaux de maths et de sciences montrent que les élèves du Nouveau-Brunswick sont loin derrière ceux des autres provinces. Au niveau postsecondaire, on note, toutes classes d'âge confondues, une participation inférieure à la moyenne nationale. Nous faisons face à un sérieux défi avec le degré d'alphabétisation des adultes; 17 pour cent des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises âgés de plus de 25 ans ont arrêté l'école avant



la 9e année et 29,5 pour cent de la population en général n'a pas terminé la 12e année. Près de 60 pour cent des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises âgés de plus de 16 ans ont des compétences médiocres en lecture et en écriture, ce qui les place dans les niveaux 1 et 2 de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA, 1994). Ces données sont particulièrement significatives parce que les personnes qui se situent à ce niveau d'alphabétisme ont de la difficulté à apprendre les nouvelles aptitudes professionnelles qui nécessitent un plus haut niveau d'alphabétisme. En fait, d'après les données de l'EIAA, les individus dont les compétences se situent au niveau 1 semblent exercer une forte influence négative sur la croissance économique.

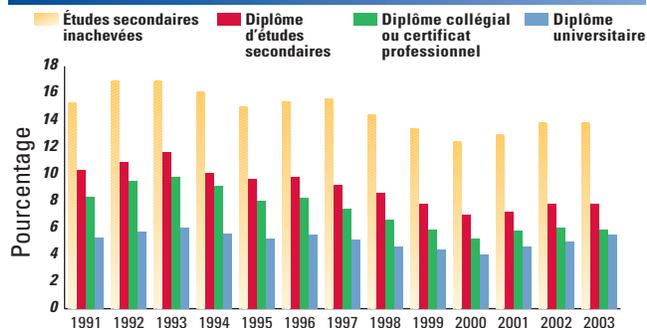
Le degré de formation explique les différences qui existent dans la main-d'œuvre, comme le montrent les tableaux ci-dessous.

Taux de chômage des 25 à 29 ans en fonction de leur degré de scolarisation



Source : Enquête sur la population active, Statistique Canada. Publication numéro 81-582-XIF au catalogue. Ottawa. Statistique Canada. 2003. Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, 2003. Ce tableau a été remis à jour le 29 juin 2005

Taux de chômage selon le niveau de scolarité, tous les âges, Canada, 1991 à 2003



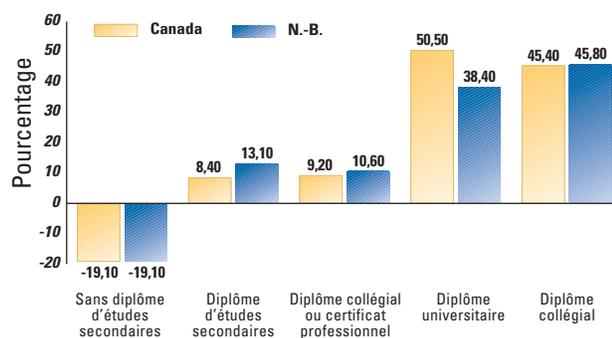
Source : Statistique Canada. « Tableau E2.2 », Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, Ottawa, 2003, numéro de publication 81-582-XIF au catalogue. Cette figure a été mise à jour le 29 juin 2005.



Bien que les données de recensement indiquent qu'il y a un nombre grandissant de Néo-Brunswickois et de Néo-Brunswickoises qui possèdent un diplôme universitaire, les universités provinciales offrent principalement des diplômes de premier cycle. Un bon nombre de Néo-Brunswickois et de Néo-Brunswickoises se voient donc obligés de quitter la province, et, en fait, la région, s'ils décident de poursuivre leurs études. Cela a un effet sur notre réserve de talents, car de nombreuses personnes ne reviennent pas.

Niveau de scolarité au sein de la population âgée de 25 à 64 ans

Variation en pourcentage pour les deux sexes (1991 à 2001)



Source : Statistique Canada. « Tableau E2.2 », Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, Ottawa, 2003, numéro de publication 81-582-XIF au catalogue. Cette figure a été mise à jour le 29 juin 2005.

Une étude récente menée par le Conseil économique des provinces de l'Atlantique signale que :

Le nombre disproportionné de petites universités dans la province explique le petit nombre de groupements individuels de chercheurs et le nombre limité de programmes postdoctoraux, surtout aux niveaux doctoral et postdoctoral où on effectue une bonne partie de la recherche. Cette situation constitue un obstacle à la capacité actuelle de recherche dans un grand nombre de nos universités et, vu que la base sur laquelle la capacité de recherche peut être élargie est limitée, cela représente un autre facteur restreignant la croissance future des activités de R. et D. (Our University Students: The Key to Atlantic Canada's Future).

Même si nous déployons des efforts pour changer radicalement ces tendances, nous aimerions pouvoir agir plus rapidement pour faire en sorte que le Nouveau-Brunswick possède les travailleurs qualifiés nécessaires pour participer pleinement à l'économie mondiale. Au Nouveau-Brunswick, il faut que les établissements d'enseignement se dotent de l'infrastructure et des ressources humaines requises pour satisfaire les besoins en formation continue des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises d'une manière cadrant avec les exigences du marché du travail d'une économie grandissante.

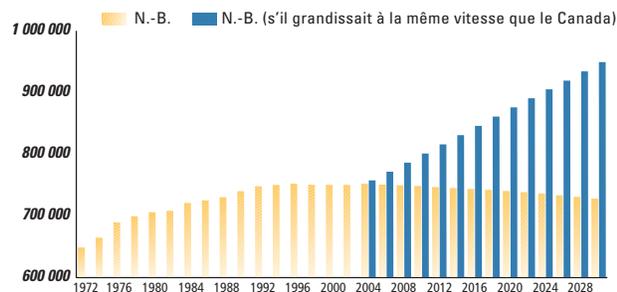


Priorités : augmentation du nombre de diplômés postsecondaires; amélioration du niveau d'alphabétisation chez les adultes; modernisation de l'infrastructure universitaire et collégiale; apprentissage au niveau primaire et application des technologies.

Le défi démographique

Au Nouveau-Brunswick, nous faisons face à un déséquilibre relatif aux compétences et une pénurie de main-d'œuvre dans certains métiers et certaines professions, attribuables en partie à une main-d'œuvre vieillissante. Une population stagnante et vieillissante, jumelée à une proportion de jeunes moins importante que la moyenne nationale, ainsi que des niveaux d'immigration historiquement bas ont une incidence sur la capacité d'expansion du Nouveau-Brunswick et celle de pouvoir combler l'écart relative à la prospérité avec le reste du Canada. Le graphique ci-dessous montre la différence dans la croissance de la population du Nouveau-Brunswick et du Canada.

Changements actuels et prévus à la population du Nouveau-Brunswick, 1972 - 2030



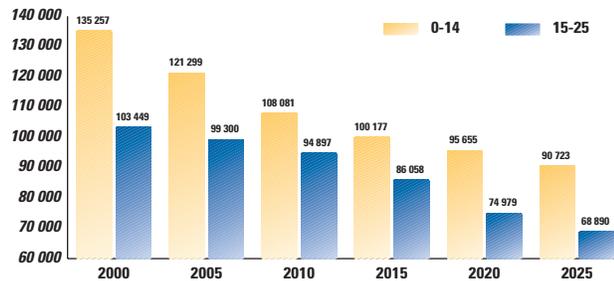
Source : Statistique Canada, Division de la démographie, le 28 septembre, 2005



En chiffres absolus, on s'attend à ce que la population de jeunes diminue dans les années à venir. Cette diminution prévue met de la pression supplémentaire sur la population en âge de travailler afin qu'elle contribue davantage pour assurer le seul maintien des niveaux de services publics existants.



Population de jeunes 2000 à 2025

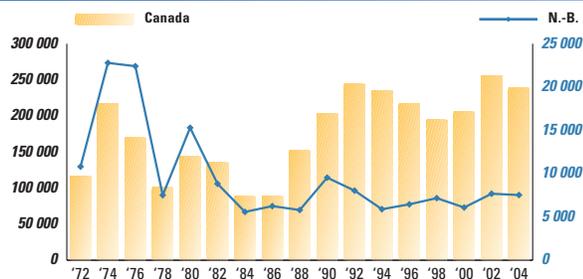


Source : Statistique Canada, Division de la démographie

Il est préférable que la population du Nouveau-Brunswick s'accroisse afin de répondre à ses besoins économiques, financiers et sociaux actuels et futurs. Pour faire augmenter la population, il faut attirer et retenir plus d'immigrants. Au Nouveau-Brunswick, seulement une personne sur trente-trois est immigrante comparativement à une personne sur cinq dans l'ensemble du pays. Le graphique ci-dessous montre que le Nouveau-Brunswick reçoit dans l'ensemble une part relativement petite du nombre total d'immigrants venant au Canada.

Immigration

Nombre d'immigrants venant au Canada et au Nouveau-Brunswick, 1972 à 2004



Source : Citoyenneté et Immigration Canada

Priorités : immigration accrue; migration d'entrée accrue des jeunes et maintien des jeunes en province et rapatriement des travailleurs qualifiés.

Le défi urbain-rural

Le Nouveau-Brunswick est la deuxième province la plus rurale du Canada. Par le passé, les zones rurales ont dépendu largement des industries primaires saisonnières qui sont moins productives. Les régions rurales du Nouveau-Brunswick croissent moins rapidement sur le plan économique que le reste de la province. En 2004, le taux



de chômage à Moncton était de 6 pour cent (taux inférieur à la moyenne nationale), tandis qu'il était de 15,6 pour cent dans la région économique du Nord-Est.

En même temps, dans nos grands centres urbains, une masse critique importante dans des grappes économiques clés, telles que les technologies de l'information et des communications, le secteur de la fabrication de pointe, les sciences de la vie et les ressources naturelles à valeur ajoutée, s'est développée. Cette situation rend ces grappes et ces villes plus concurrentielles, favorise une plus grande stabilité économique et génère des possibilités économiques. Dans l'élaboration de solutions de développement économique, il faut tenir compte des réalités uniques des régions urbaines et rurales du Nouveau-Brunswick en mettant en place des initiatives ciblées qui s'appuient sur les forces existantes et sur les possibilités futures réalistes.

Priorités : développement économique régional et communautaire; connectivité en technologie et infrastructure des routes et autoroutes.

PLANIFICATION EN VUE DE LA RÉUSSITE

En 2002, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a lancé son plan de développement économique s'échelonnant sur dix ans ***Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick, 2002-2012***. Nous savions que nous devions élaborer un plan pour devenir prospères. Le plan devait être fondé sur des objectifs précis et des priorités ciblées. Il faudrait former des partenariats stratégiques pour coordonner les efforts des gouvernements, des entreprises, de la main-d'œuvre, des communautés, des universités et d'autres établissements d'enseignement et de recherche en vue d'établir une masse critique partageant une vision et travaillant à l'unisson pour atteindre les objectifs et les priorités fixés. Et, enfin, nous savions qu'en tant que gouvernement, nous devions gérer nos affaires plus efficacement pour que le fardeau des déficits et de la dette ne se traduise pas par une hausse des impôts, et nous devions mettre en place les politiques d'encadrement qui permettraient au secteur privé, aux communautés et aux établissements d'enseignement de faire des investissements et de prendre de l'expansion.

Notre gouvernement s'engage fermement à suivre le plan ***Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick, 2002-2012***.



PROGRÈS À CE JOUR

Le plan de prospérité contient également des objectifs de prospérité et de compétitivité servant à mesurer nos progrès. Nous nous sommes délibérément fixés des objectifs élevés, car nous estimions qu'il valait mieux viser haut et connaître certains échecs que de ne pas essayer du tout.

OBJECTIFS DE PROSPÉRITÉ POUR 10 ANS		
Objectifs	Résultats	Mise à jour pour 2004
Prospérité économique		
Le N.-B. augmentera le PIB réel par habitant (indiqué par rapport à la moyenne nationale) de dix points de pourcentage afin d'atteindre ou de dépasser 85 % de la moyenne canadienne d'ici 2012.	Le Nouveau-Brunswick a une économie forte et croissante.	Passage de 75,8 % de la moyenne nationale en 2000 à 79,9 % en 2004.
Prospérité en matière d'emploi		
Le Nouveau-Brunswick augmentera son ratio d'emploi par rapport à la population en âge de travailler (indiqué par rapport à la moyenne nationale) de cinq points de pourcentage afin d'atteindre ou de dépasser 95 % de la moyenne canadienne d'ici 2012.	Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont accès à un plus grand nombre de perspectives d'emploi.	Augmentation de 55,4 % en 2000 à 57,7 % en 2004, pour passer de 90,4 % de la moyenne nationale en 2000 à 92 % en 2004
Prospérité en matière de revenu		
Le Nouveau-Brunswick augmentera son ratio de revenu personnel réel par habitant (indiqué par rapport à la moyenne nationale) de sept points de pourcentage afin d'atteindre ou de dépasser 93 % de la moyenne canadienne d'ici 2012.	Le niveau de vie des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises s'est amélioré.	Passage de 85,3 % de la moyenne nationale en 2000 à 85,4 % en 2004.

OBJECTIFS DE COMPÉTITIVITÉ POUR 10 ANS

Objectifs

Innovation

Le Nouveau-Brunswick fera partie des quatre provinces qui dépensent le plus en R. et D. par habitant d'ici 2012.

Résultats

Le Nouveau-Brunswick possède une plus grande capacité à innover

Progrès à ce jour

Les dépenses brutes en R. et D. étaient de 245 \$ par habitant en 2002, une augmentation par rapport à 205 \$ en 2001, faisant passer le Nouveau-Brunswick de la 10^e à la 9^e place parmi toutes les provinces.

Productivité

Le Nouveau-Brunswick augmentera sa productivité (indiquée par rapport à la moyenne nationale) au travail de 10 % afin d'atteindre ou de dépasser 90 % de la moyenne canadienne d'ici 2012.

Le Nouveau-Brunswick a une main-d'œuvre productive et qualifiée.

Passage de 80,7 % de la moyenne nationale en 2001 à 82,3 % en 2004.

Vocation exportatrice

Le Nouveau-Brunswick fera passer son pourcentage de sociétés exportatrices de 45 % à 55 %, et la valeur de ses exportations non basées sur les ressources passera de 29 % à 40 % des exportations totales d'ici 2012.

Le Nouveau-Brunswick a une économie plus diversifiée et axée sur les exportations.

La valeur des exportations a atteint un niveau record de 9,4 milliards de dollars en 2004. Le nombre de sociétés exportatrices est passé de 45 % en 2001 à 49 % en 2004. Les exportations non basées sur les ressources ont augmenté de 90 millions de dollars par année entre 2001 et 2004. La proportion des exportations non basées sur les ressources par rapport aux exportations non pétrolières est passée de 32 % en 2001 à 35 % en 2004.*

* Les exportations de pétrole, habituellement incluses dans l'évaluation des exportations basées sur les ressources, enregistrent une croissance remarquable et ne font pas partie de la comparaison afin de fournir une représentation de la croissance précise de la hausse des exportations non basées sur les ressources.

Le Nouveau-Brunswick réalise des progrès économiques réels. Les principes de base sous-jacents à la prospérité et à la croissance à long terme se mettent en place chaque jour.





Croissance économique

- Entre 1999 et 2004, le Nouveau-Brunswick avait la troisième croissance annuelle moyenne du PIB de toutes les provinces, soit de 3,3 %, une croissance qui nous place presque au niveau de la moyenne nationale de 3,5 %. Seules Terre-Neuve-et-Labrador et l'Ontario nous ont dépassés.
- Entre 2002 et 2004, la croissance annuelle moyenne du PIB du Nouveau-Brunswick arrivait derrière Terre-Neuve-et-Labrador seulement.

Emplois

- En août 2005, 25 900 Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de plus travaillaient par rapport à juin 1999.
- Il y a 26,8 % de personnes de moins bénéficiant de l'aide sociale qu'en 1999.

Investissement

- Les investissements en capitaux par le gouvernement et le secteur privé ont atteint un niveau record en 2004, pour s'établir à 4,3 milliards de dollars, une augmentation de 7,4 % par rapport à 2003.

Revenus

- Les revenus hebdomadaires moyens ont augmenté de 9,3 % au cours des cinq dernières années, soit un taux plus élevé que le taux national de 7,6 %.

Dettes nettes

- Seules deux provinces, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta, ont réduit leur dette nette entre 2000 et 2005.
- La dette nette, mesurée en pourcentage du PIB, diminuera cette année pour atteindre 28 %, son plus bas niveau depuis 1991-1992.
- Les frais de remboursement de la dette, exprimés en pourcentage de dépense totale, diminueront cette année pour atteindre 9,8 %, leur plus bas niveau depuis 1982-1983.

Nos finances publiques sont plus saines, grâce à des budgets équilibrés et à une réduction de la dette nette. Notre taux d'imposition est plus bas pour les particuliers et les entreprises : le taux d'impôt sur le revenu des petites entreprises est le meilleur au pays, l'impôt des sociétés est le quatrième plus bas et, par rapport à 1999, 43 000 Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de plus ne paient aucun impôt provincial sur le revenu. Cela crée un climat d'investissement plus favorable qui encourage la réussite au lieu de simplement subventionner les efforts.

Notre système d'éducation a été restructuré par la création de conseils d'éducation de district, et l'on investit davantage dans les écoles en se concentrant, de façon claire et ciblée, sur l'alphabétisation précoce de la maternelle à la troisième année par l'entremise du *Plan d'apprentissage de qualité*. Notre système d'éducation postsecondaire reçoit, année après année, de nouveaux montants records en matière de transferts financiers et d'investissements dans l'infrastructure.



Notre secteur de R. et D. et d'innovation est davantage soutenu par l'entremise du *programme d'innovation pour le Nouveau-Brunswick*, de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick et d'un crédit d'impôt provincial amélioré pour la R. et D.

En plus de notre plan stratégique de prospérité à long terme, nous mettons actuellement en œuvre des plans complémentaires en ce qui a trait à l'éducation, à l'innovation, aux soins de santé, à l'énergie et à la culture. Chacun de ces plans est clairement ciblé et comporte des buts et des objectifs précis afin d'assurer un effort intégré et des progrès mesurables.

Nous continuons sur notre lancée au Nouveau-Brunswick. La présente proposition est motivée par le désir d'accélérer l'atteinte de nos objectifs de prospérité, lesquels nécessitent une croissance de transformation qui, à son tour, nécessite des investissements d'une portée qui dépasse la capacité fiscale immédiate de la province prise individuellement.



LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Il est important, pour les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, que le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec la province afin de faciliter l'atteinte de nos objectifs de prospérité. Le fédéral dispose d'une capacité fiscale nettement plus élevée pour générer des recettes susceptibles de soutenir la croissance économique et le progrès social dans la province. Son mandat national à l'égard de l'équité et de la justice dans les régions lui donne l'occasion de jouer un rôle d'investisseur dans une province telle que le Nouveau-Brunswick, rôle qu'il a joué récemment dans plusieurs autres provinces.

On observe un consensus naissant en matière de politique pour ce qui est du caractère essentiel des investissements stratégiques axés sur la réduction des obstacles structurels en vue de bénéficier pleinement des occasions économiques accrues d'une économie mondiale du savoir en expansion. Les priorités du fédéral en matière de politique, telles qu'elles sont énoncées dans *Un meilleur avenir pour tous*, *Aller droit devant*, *Atteindre l'excellence*, *Stratégie d'innovation du Canada*, *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada*, ainsi que dans les récents budgets fédéraux font état de l'intention de réaliser un objectif crucial, c'est-à-dire que tous les Canadiens et Canadiennes bénéficient d'une économie axée sur le savoir. L'honorable Andy Scott, dans son document préliminaire récent intitulé *People Building New Brunswick*, propose un plan d'investissement coopératif propre au Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement fédéral a établi qu'il était nécessaire, pour les secteurs public et privé, d'investir davantage dans des secteurs clés afin que toutes les régions du Canada prospèrent et croissent dans le cadre de l'économie mondiale, notamment les possibilités de R. et D. et de commercialisation, l'infrastructure stratégique, notamment l'infrastructure à large bande, ainsi que le perfectionnement optimal des compétences, des talents et des idées de tous les Canadiens et Canadiennes. Le Groupe libéral de l'Atlantique du gouvernement fédéral, dans ses documents d'orientation *Cap sur l'avenir* et, plus récemment, *Riding the Crest*, approfondit des politiques ayant trait à la région de l'Atlantique. Les premiers ministres, les entreprises et les dirigeants universitaires de l'Atlantique appuient ces secteurs prioritaires en vue d'investissements ultérieurs.

Il est essentiel de tabler sur les réussites découlant de la collaboration fédérale en matière de développement économique régional au cours des dernières décennies.



PRODUITS D'UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a investi avec la province du Nouveau-Brunswick dans plusieurs secteurs, notamment :



- la route transcanadienne et l'infrastructure frontalière;
- l'Institut du commerce électronique du Conseil national de recherches;
- l'entente relative au réseau à large bande;
- le Programme d'aide à la remise en état des logements (habitation);
- l'Initiative de partenariats en action communautaire (itinérance);
- la promotion des langues officielles.



Parallèlement, le Nouveau-Brunswick a bénéficié d'ententes bilatérales sur les infrastructures municipales et environnementales, le développement de la petite enfance, etc. et il continue à négocier des ententes en ce qui a trait à l'apprentissage précoce et à la garde d'enfants, au partage de la taxe fédérale sur l'essence, à un programme de stabilisation de l'industrie de l'aquaculture ainsi qu'à des programmes relatifs aux langues officielles.

De plus, le gouvernement fédéral continue à investir dans ses propres programmes, notamment dans l'innovation, les chaires de recherche universitaire, le développement commercial, et ainsi de suite.

Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises croient à une forme collective et coopérative du fédéralisme. Pour assurer une prospérité aujourd'hui et demain, les gouvernements doivent travailler ensemble au nom de toute la population néo-brunswickoise. Notre capacité à travailler ensemble aux deux ordres de gouvernement permettra de façonner notre destinée en tant que province et notre contribution en tant que Canadiens et Canadiennes.

ALLER DE L'AVANT AVEC DES PRINCIPES DIRECTEURS

Un cadre d'investissements conjoints visant à soutenir la transformation du Nouveau-Brunswick vers une prospérité économique doit inclure un certain nombre de principes directeurs.

Premièrement, en plus d'être stratégiques, les investissements doivent cibler les secteurs où ils sont le plus susceptible de faire une différence et d'avoir un impact positif sur l'avenir à long terme de la province.



Deuxièmement, la part fédérale des investissements doit dépasser les formules traditionnelles de partage des coûts qui limitent la capacité de la province d'établir des partenariats et d'effectuer des investissements, compte tenu de nos ressources limitées.

Troisièmement, les investissements provinciaux en nature doivent être reconnus comme faisant partie de notre contribution, surtout dans les domaines de compétence provinciale exclusive.

Quatrièmement, le fort caractère rural du Nouveau-Brunswick et la réalité de nos petits centres urbains dynamiques doivent être pris en compte dans nos priorités d'investissement.

Cinquièmement, le statut du Nouveau-Brunswick comme seule province officiellement bilingue du Canada doit être souligné davantage et reconnu comme étant un facteur contribuant à l'unité canadienne.

Finalement, la collaboration fédérale-provinciale doit s'appuyer sur les éléments suivants :

- **la souplesse** dans la conception et la mise en œuvre des programmes afin de tenir compte des circonstances, des forces et des défis propres au Nouveau-Brunswick;
- **l'efficacité** dans l'administration et la mise en œuvre des programmes;
- **le respect** mutuel des responsabilités et des obligations en matière de compétence;
- **une responsabilisation ouverte** à l'égard de nos contribuables, citoyens et résidents respectifs.



PROPOSITION POUR DES INVESTISSEMENTS CONJOINTS

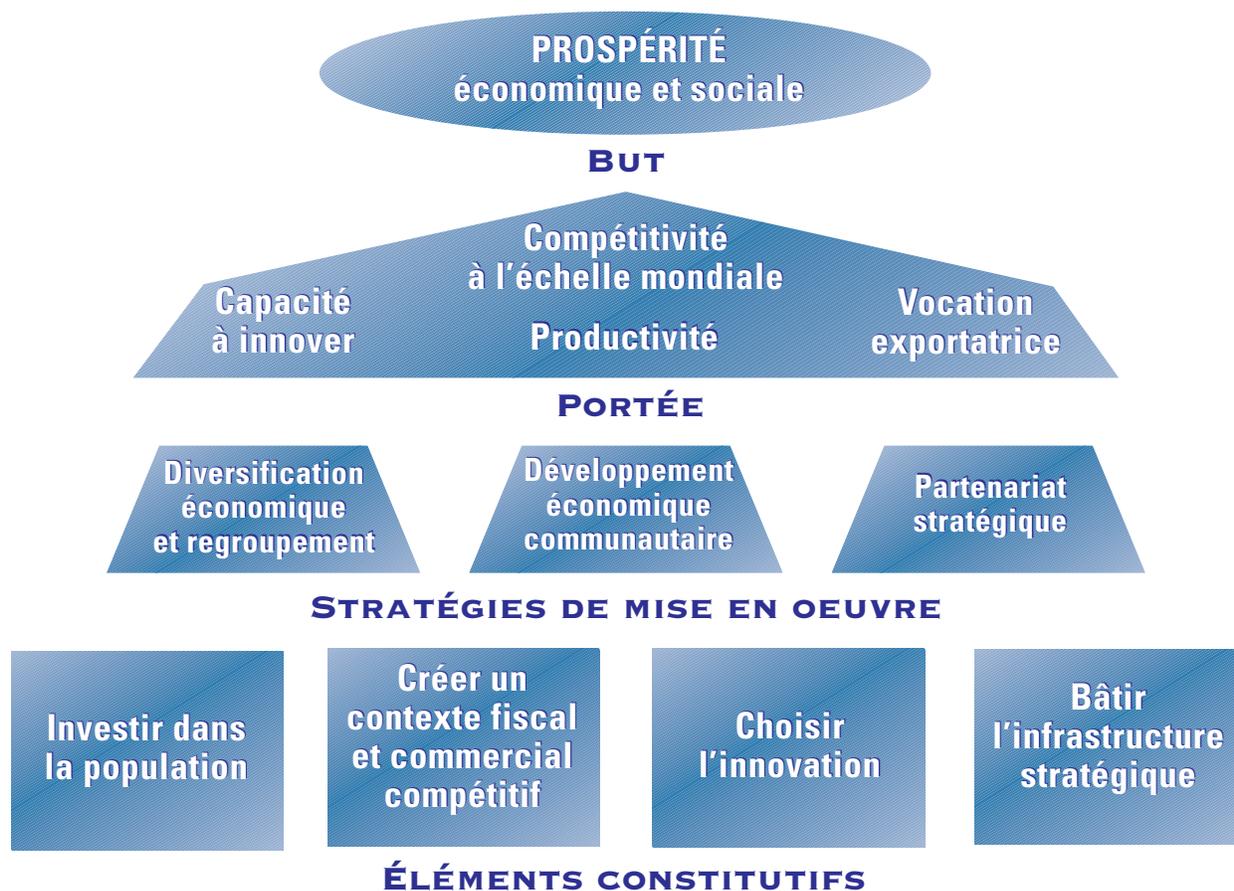
ACCÉLÉRER LE PAS VERS UN MEILLEUR AVENIR

La province du Nouveau-Brunswick propose un engagement d'investissement conjoint fédéral-provincial de 1,875 milliard de dollars échelonné sur six ans, appelé *Accélérer le pas vers un meilleur avenir*. Même si l'on convenait d'une formule relative à l'engagement global du partage des coûts de 80/20 (fédéral/provincial), les ratios et les valeurs de certains investissements et éléments individuels pourraient varier en fonction des circonstances et du besoin.

Cette proposition d'investissement conjoint reconnaît qu'une transformation économique plus rapide au Nouveau-Brunswick exige un apport important de nouveaux investissements fédéral-provincial. Si nous voulons vraiment atteindre nos objectifs et délaissier les structures établies, nous devons être prêts à investir plus qu'auparavant et à plus long terme.

Cette proposition d'investissement concorde avec les Piliers et les Stratégies de mise en œuvre énoncés dans le plan ***Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick, 2002-2012.***





I. Les piliers

(i) Investir dans la population

Progrès à ce jour

Notre notion d'investir dans la population commence dès la petite enfance et se poursuit de la maternelle à la 12e année, aux études postsecondaires et à l'éducation permanente. Dans les trois premières années de mise en œuvre, des efforts ont été déployés dans les domaines suivants :

- Programme de développement de la petite enfance – investissement cumulatif de 33,4 millions de dollars consacré aux services de garde, au développement précoce du langage, aux soins prénataux ainsi qu'à d'autres programmes.
- Maternelle à la 12e année – investissement de 2,15 milliards de dollars échelonné sur trois ans pour appuyer des initiatives du Plan d'apprentissage de qualité comme l'embauche de 325 enseignants, la mise en valeur de l'alphabétisation précoce, des mathématiques, des sciences, de l'éducation physique et du



perfectionnement linguistique. Publication du rapport *Croire à la réussite*, le premier rapport d'étape annuel sur les indicateurs clés de réussite de la maternelle à la 12e année.

- Remboursement d'impôt du Nouveau-Brunswick pour les droits de scolarité – Une fois entièrement mis en œuvre, ce programme représentera un investissement annuel de plus de 60 millions de dollars.
- Accord d'intégration administrative Canada/Nouveau-Brunswick – Simplifie le déboursement et le remboursement de l'aide financière aux étudiants.
- Financement provincial des universités – Augmentation de 24 pour cent ou 38,3 millions de dollars depuis 1999, avec une augmentation prévue de 3 pour cent en 2006-2007 et de 3,4 pour cent en 2007-2008.
- Création du Fonds d'accès à l'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick – Augmentation de 5,1 millions de dollars dans le cas des bourses pour étudiants à faible revenu.
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) – Investissement annuel de 2 millions de dollars en immobilisations.
- Fonds de fiducie pour l'infrastructure universitaire – Investissement de 35 millions en infrastructure.
- Formation et recyclage professionnels – Élaboration des profils de la population active pour 15 agences de développement économique communautaire. Réintroduction de la formation dans les métiers à plusieurs écoles secondaires et collèges communautaires.
- Recrutement, maintien en poste et rapatriement – 1 800 étudiants de niveau postsecondaire et diplômés ont reçu de l'aide pour acquérir de l'expérience de travail et décrocher un emploi. 382 Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises rapatriés. 640 demandes reçues dans le cadre du Programme des candidats de la province (immigrants).
- Réduction des obstacles au travail – Salaire minimum passant de 5,90 \$ à 6,30 \$ l'heure. Introduction d'une indemnité de présence minimale. Interventions ciblées pour assister les travailleurs handicapés et autochtones.
- Initiative de services d'emploi pour les Autochtones – Plan de travail élaboré et approuvé par tous les partenaires.
- Création du groupe d'action ministériel sur l'aptitude au travail pour les personnes handicapées – publication du plan d'action prévue à l'automne 2005.



Possibilités d'investissement proposées

L'accent est mis sur les ressources humaines, notamment en ce qui a trait à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'alphabétisation, à la jeunesse et à l'immigration. Nous devons continuer à investir dans les gens à toutes les phases du continuum d'apprentissage, à garder nos jeunes ici au Nouveau-Brunswick et à attirer beaucoup plus d'immigrants dans notre province. Nous devons multiplier les possibilités économiques pour les gens en éliminant les contre-incitations au travail et en favorisant une plus grande participation au sein de la population active.

Les nouveaux investissements viseraient à améliorer le rendement scolaire par la mise en œuvre de nouvelles technologies, à encourager les jeunes diplômés postsecondaires à demeurer au Nouveau-Brunswick pour y travailler, à améliorer les compétences et le degré d'alphabétisation des adultes en âge de travailler afin qu'ils puissent participer entièrement à la nouvelle économie, ainsi qu'à accroître le nombre d'immigrants s'établissant au Nouveau-Brunswick, tout particulièrement les étudiants internationaux, en attirant davantage de candidats de la province et en favorisant des modes d'établissement plus durables dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

Les possibilités d'investissement comprennent entre autres :



Accroissement de l'immigration vers le Nouveau-Brunswick – La province du Nouveau-Brunswick doit augmenter considérablement sa part d'immigrants afin de compenser les déclin de population naturels et la migration à l'extérieur de la province. Pour accroître le nombre d'immigrants au Nouveau-Brunswick, il faut une collaboration entre les trois ordres de gouvernement. Pour augmenter la part d'immigrants canadiens que reçoit le Nouveau-Brunswick, notre province doit devenir, pour les nouveaux arrivés au Canada, la première destination de choix, un endroit où les immigrants peuvent se trouver un emploi intéressant, où ils sont accueillis dans la collectivité et où ils bénéficient du soutien des associations et des réseaux multiculturels locaux.

Certaines démarches ont déjà été prises auprès du gouvernement fédéral pour accroître l'immigration dans la province, y compris un investissement accru dans le Programme des candidats de la province, afin de permettre aux étudiants internationaux de demeurer dans la province pour se trouver un emploi dans les deux années qui suivent l'obtention de leur diplôme, tout en leur permettant de travailler à l'extérieur du campus pendant leurs études.

Cela dit, le programme d'aide pour l'établissement est un domaine où des investissements fédéraux seraient les bienvenus étant donné que



le Nouveau-Brunswick reçoit à l'heure actuelle 1 400 \$ par immigrant, alors que l'Ontario en reçoit 3 400 \$ et le Québec, environ 4 000 \$.

Tout effort visant à accroître le nombre d'immigrants au Nouveau-Brunswick doit commencer par l'Accord Canada/Nouveau-Brunswick sur l'immigration – une entente de transfert bilatérale permise en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, qui inclurait les éléments suivants :

- un Secrétariat de l'Immigration fédéral-provincial conjoint qui pourrait regrouper des ressources, partager de l'information et travailler en étroite collaboration afin d'attirer et d'établir de nouveaux immigrants dans la province;
- un processus de point d'entrée unique afin de traiter en priorité le dossier des nouveaux immigrants;
- améliorer la capacité d'accueil des collectivités urbaines et rurales afin de faciliter la transition des nouveaux immigrants;
- encourager le secteur privé à embaucher de nouveaux immigrants dans le cadre de programmes nouveaux et existants;
- reconnaître les titres de compétence étrangers et privilégier l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA), s'il y a lieu, afin de recruter des immigrants pour combler des postes professionnels;
- élargir la capacité de formation en langues secondes reconnue de la province afin d'apprendre l'anglais et le français aux nouveaux immigrants, non seulement ceux qui s'établissent au Nouveau-Brunswick, mais partout au Canada;
- s'assurer que les collectivités rurales du Nouveau-Brunswick peuvent participer aux nouveaux programmes d'immigration par l'entremise de partenariats communautaires;
- inciter un plus grand nombre d'étudiants internationaux à venir au Nouveau-Brunswick afin de poursuivre leurs études dans nos universités ou nos collèges communautaires;
- travailler en étroite collaboration avec les établissements postsecondaires pour atteindre cet objectif.



Transition des nouveaux diplômés postsecondaires au marché du travail – Le fait d'encourager plus de jeunes à poursuivre leurs études postsecondaires ainsi qu'à demeurer et à travailler au Nouveau-Brunswick constitue un investissement dans notre avenir. À cette fin, la province offre un remboursement d'impôt pour les droits de scolarité d'une valeur équivalente à 50 pour cent des droits de scolarité admissibles aux personnes qui ont fréquenté un établissement d'enseignement approuvé et qui travaillent et payent de l'impôt provincial sur le revenu. Le remboursement d'impôt maximal à vie sur les droits de scolarité est de 10 000 \$. Le coût cumulatif de cette



mesure fiscale pour la province pour la période de 2006 à 2012 est estimé à 118 millions de dollars.

Dans le cadre de la nouvelle initiative de remboursement d'impôt du Nouveau-Brunswick pour les droits de scolarité, les nouveaux diplômés postsecondaires pourraient recevoir une aide pour trouver ce capital premier emploi au Nouveau-Brunswick.

Pour y arriver, nous pourrions améliorer les programmes d'apprentissage actuels, tels que les programmes d'assistant à la recherche et de technicien à la recherche du Nouveau-Brunswick, afin d'y inclure des diplômés d'autres programmes postsecondaires de divers établissements, y compris des entreprises et des établissements du secteur privé. En outre, les entreprises pourraient bénéficier d'une initiative de subventions salariales ciblée afin de contrebalancer les coûts initiaux que doivent assumer les employeurs pour l'intégration d'employés nouvellement diplômés à un secteur précis. Les apprentissages en technologie en sont un exemple. Cette initiative, qui cible les entreprises de haute technologie de la nouvelle économie dans des domaines comme l'animation et la biotechnologie, pourrait alléger le fardeau financier lié à la formation de la transition, favorisant ainsi la croissance de ce secteur stratégique tout en offrant un premier emploi à des jeunes hautement qualifiés.

Transition des apprenants adultes dans la nouvelle économie par l'acquisition de compétences en milieu de travail et l'alphabétisation

– Le premier objectif de cette initiative est d'étendre les programmes d'alphabétisation et de perfectionnement des compétences aux personnes qui participent déjà à la population active. De nombreux travailleurs, pas seulement les bénéficiaires de l'assurance-emploi (AE), doivent perfectionner leurs capacités en lecture et en écriture ainsi que leurs compétences professionnelles afin de maintenir un lien étroit avec la population active et de trouver et conserver un emploi intéressant.

Nous travaillons actuellement au remaniement des programmes d'alphabétisation communautaires du Nouveau-Brunswick en vue d'améliorer la qualité des services offerts et de mettre davantage l'accent sur la transition des études au marché du travail. Une aide à l'investissement nous permettrait d'offrir une gamme plus équilibrée de services intégrés dans les domaines de l'apprentissage en ligne (moyennant les centres d'accès communautaires), de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis, de la formation des compétences relatives à l'employabilité et de l'alphabétisation en milieu de travail.

Formation en milieu de travail pour les petites et moyennes entreprises (PME)

– Les PME constituent le principal employeur des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. Le recrutement et le maintien de travailleurs qualifiés sont essentiels à leur croissance



soutenue. Une aide à l'investissement à cet égard permettrait aux PME d'offrir la formation et le recyclage professionnel en milieu de travail nécessaires pour maintenir leur compétitivité.

Encourager l'autonomie et les possibilités économiques – Pour assurer la croissance et le développement du Nouveau-Brunswick, il faut compter sur la participation de tous les intervenants au sein du marché du travail, y compris ceux qui font partie de groupes traditionnellement marginalisés qui doivent surmonter des obstacles sociaux et économiques en vue de créer un meilleur avenir. La réduction des obstacles au travail passe par l'élaboration de stratégies abordant les divers obstacles au marché du travail que rencontre la population.

À cette fin, il est possible d'investir dans une nouvelle initiative importante en vue de réaliser les deux objectifs suivants : premièrement, encourager la participation et l'appartenance des personnes ciblées au marché du travail en réduisant le cycle de dépendance et de récidivisme vis-à-vis de l'aide sociale et de l'assurance-emploi par l'entremise de programmes proactifs améliorés en matière de formation et de développement de l'emploi et, deuxièmement, s'assurer que les personnes qui participent au marché du travail pour la première fois ou qui ont recours à l'aide sociale ou à l'assurance-emploi pour la première fois sont prises en charge et encouragées à demeurer sur le marché du travail ou à le réintégrer le plus vite possible afin de favoriser l'autonomie et les possibilités économiques.

Cette initiative ciblerait les personnes qui peuvent réintégrer le marché du travail le plus tôt possible. Les nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale qui ont un lien avec la population active, des compétences polyvalentes ainsi qu'une bonne santé recevraient une aide financière transitoire plutôt que les prestations d'aide sociale habituelles visant à leur trouver un emploi, une formation professionnelle, un counseling d'emploi ou d'autres interventions pour éviter une dépendance à l'aide sociale. Les candidats possibles seraient repérés grâce à une gestion de cas intensive dont les interventions seraient adaptées à leurs propres besoins et aux circonstances.

De plus, les participants recevraient un soutien après-emploi après leur réintégration au marché du travail. L'objectif consisterait à renforcer le lien initial ou renouvelé avec la population active. Ces mesures pourraient inclure une gestion de cas et des services de counseling étendus, un soutien financier pour éliminer les obstacles transitoires au maintien du travail ainsi que d'autres aides de maintien de l'emploi.



Un partenariat fédéral-provincial aussi unique pourrait servir de modèle individualisé pour le reste du pays.

Revenu annuel garanti (recherche) – En ce qui a trait à la sécurité du revenu, nous réaffirmerions le désir du Nouveau-Brunswick d'entreprendre avec le gouvernement du Canada un projet de recherche pour aider les gens à vaincre la pauvreté. Même si les deux ordres de gouvernement ont manifesté de temps à autre un intérêt à l'égard de ce projet, les ressources nécessaires n'ont pas encore été mobilisées et affectées. Nous reconnaissons le caractère complexe de la mise en œuvre d'un revenu annuel garanti. Nous suggérons donc, comme point de départ, que le gouvernement fédéral s'engage à évaluer quels aspects des programmes de soutien du revenu des deux ordres de gouvernement pourraient être simplifiés en vue d'éliminer les chevauchements et les dédoublements et d'offrir un meilleur service à la population du Nouveau-Brunswick.

Logement abordable – Certains progrès ont été réalisés à ce chapitre au cours des dernières années en mettant en place une nouvelle infrastructure de logement social de qualité durable dans la province du Nouveau-Brunswick. Ces progrès sont attribuables en partie au partenariat établi avec le gouvernement du Canada par l'entremise de la phase I et de la phase II de l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. La plupart des experts en conviennent, l'accès à la propriété et l'abordabilité du logement sont des indicateurs clés d'une société prospère et solidaire. Dans ce contexte, l'amélioration de notre infrastructure de logement social constitue l'occasion d'accélérer le pas vers un meilleur avenir. Alors que la province désire renouveler et rénover son parc immobilier existant, des fonds limités se conjuguant à une demande encore importante pour de nouveaux logements ralentissent le processus de renouvellement. Les investissements clés en ce domaine peuvent viser le logement assisté, l'hébergement pour les victimes de violence familiale, l'adaptation des logements existants, la création de nouvelles communautés de logement public et enfin la modernisation des unités locatives en milieu rural et autochtone. Bien sûr, l'occasion se présente d'étendre à une troisième phase l'entente actuelle concernant le logement abordable.

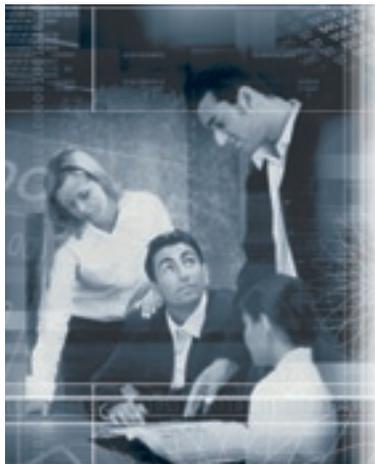
Jeunesse, technologie et apprentissage (mise en œuvre d'un programme d'accès à des ordinateurs portatifs) – L'ordinateur a transformé presque toutes les facettes de la société, et l'économie numérique a besoin de travailleurs qui maîtrisent cette nouvelle langue du commerce. Le Nouveau-Brunswick désire continuer à devancer cette tendance dans l'éducation de nos jeunes en fournissant aux élèves leur propre ordinateur personnel dans la salle de classe et en transformant le paradigme éducatif afin d'intégrer l'apprentissage à la technologie numérique.



Notre premier programme pilote effectué avec un échantillon d'élèves de la 7^e et la 8^e année a déjà entraîné des changements fondamentaux dans le comportement d'apprentissage, notamment un engagement accru des élèves et des résultats scolaires qui dépassent les attentes. Une aide à l'investissement permettrait à la province de mettre en œuvre son Programme innovateur d'accès à des ordinateurs portatifs qui profiterait à des dizaines de milliers d'élèves. Les petites écoles rurales pourraient accéder à du matériel éducatif de meilleure qualité, les enfants à besoins spéciaux bénéficieraient d'une intégration plus efficace, et le milieu d'apprentissage pour les élèves des Premières nations pourrait être amélioré.

(ii) Créer un contexte fiscal et commercial compétitif

Progrès à ce jour



Un milieu commercial fort et positif est la base nécessaire pour attirer de nouveaux investissements créateurs d'emploi au Nouveau-Brunswick et pour encourager l'expansion d'entreprises dans la province. Nous avons concentré nos efforts à ce jour sur une bonne gestion financière (équilibrage du budget, réduction de la dette nette), une diminution des impôts et une réduction des formalités administratives. Parmi les progrès réalisés, on compte :

- Impôt sur le revenu des particuliers – Les déclarants célibataires gagnant 12 713 \$ et les familles gagnant 20 324 \$ en 2005 ne payent aucun impôt provincial sur le revenu. L'impôt sur le revenu des particuliers a été réduit pour tous les niveaux de revenu.
- Taux d'impôt des sociétés applicable aux petites entreprises – Le taux d'impôt applicable aux petites entreprises est passé de 6 pour cent à 2 pour cent (le plus bas au Canada) et se chiffrera à 1 % d'ici 2007.
- Plafond de l'impôt sur le revenu des petites entreprises – Est passé de 200 000 \$ à 450 000 \$ et s'élèvera à 500 000 \$ d'ici 2007 (le plus élevé au Canada).
- Taux général d'imposition des sociétés – Passe de 17 pour cent à 13 pour cent (le quatrième plus bas au Canada).
- Budgets équilibrés – En 2003-2004, le gouvernement en place est devenu le premier gouvernement du Nouveau-Brunswick à répondre aux critères de la *Loi sur le budget équilibré* grâce à un surplus cumulé de 247,2 millions de dollars pour la période de quatre ans désignée aux fins du budget équilibré. Un budget équilibré est prévu en 2005-2006.
- Dette nette – Réduction cumulative de 2000-2001 à 2003-2004 : 109,2 millions de dollars. Le ratio dette nette-PIB est censé diminuer pour la 6^e année consécutive en 2005-2006 (son niveau



le plus bas depuis 1991-1992).

- Formalités administratives – Mise en œuvre de 32 des 37 recommandations formulées par le Comité de réduction des formalités administratives. Un Répertoire des services sur le Web a été lancé pour faciliter l'accès aux programmes, aux règlements, aux frais et aux services gouvernementaux.
- Exonération de l'impôt foncier – Consentie aux organismes sans but lucratif offrant un logement à prix modique ainsi qu'aux propriétaires de bien patrimonial désigné qui entreprennent des travaux de restauration.
- *Loi sur la protection des contribuables* – Adoptée pour maintenir un fardeau fiscal moins élevé et assurer la reddition des comptes envers la population du Nouveau-Brunswick.

Possibilités d'investissement proposées

Afin de renforcer la situation fiscale de plus en plus concurrentielle du Nouveau-Brunswick, les secteurs suivants pourraient bénéficier d'un investissement fédéral :

Seuil de la partie non imposable du revenu des personnes à faible revenu

– Le Nouveau-Brunswick a bonifié une série d'augmentations du salaire minimum en rehaussant le seuil auquel les salariés à faible revenu commencent à payer de l'impôt provincial sur le revenu. Ces initiatives contribuent aux efforts que déploie la province sous la bannière de « réduire les obstacles au travail » pour rectifier la situation actuelle qui décourage les gens dans la partie inférieure de l'échelle des revenus de participer à la population active. L'investissement fédéral pourrait prendre la forme d'une contribution égale au seuil d'impôt applicable aux personnes à faible revenu, exonérant ainsi 43 000 Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à faible revenu de tout impôt fédéral sur l'impôt des particuliers. Une contribution fédérale égale à l'exemption d'impôt provincial sur le revenu produirait des économies d'environ 730 \$ et de 841 \$ en impôt fédéral sur le revenu pour les particuliers et les familles à faible revenu qui gagnent respectivement 12 713 \$ et 20 324 \$.

Impôts compétitifs – Dans le cadre de l'environnement d'investissement global, les taux d'imposition (impôt sur le capital, impôt foncier, impôt sur le revenu) ont une incidence sur la capacité du Nouveau-Brunswick de croître et de prospérer dans une économie mondiale. Néanmoins, tout changement que nous apportons doit être fait d'une manière graduelle et responsable sur le plan financier. Nous nous sommes engagés à réduire nos taux d'impôt sur le revenu des sociétés; le taux général d'impôt sur le revenu provincial se chiffre maintenant à 13 pour cent et nous voudrions le réduire davantage. Nous aimerions réduire l'impôt sur le capital des grandes sociétés établi à 0,3 pour cent ainsi que l'impôt foncier provincial applicable aux entreprises. Le gouvernement fédéral pourrait aider le Nouveau-



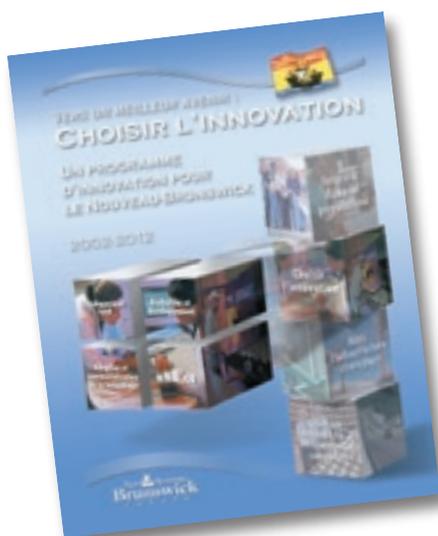
Brunswick à assumer en partie la perte que subit le Nouveau-Brunswick dans ses sources de revenus sur une période de six ans.

(iii) Choisir l'innovation

Progrès à ce jour

L'innovation est un facteur clé pour devenir compétitif à l'échelle internationale. L'innovation permet de transformer des idées et des connaissances en produits et en services compétitifs et d'améliorer la productivité. Nos principaux efforts pour adopter l'innovation ont porté, entre autres, sur les secteurs suivants :

- R. et D. – Le programme d'innovation du Nouveau-Brunswick a été dévoilé. Un fonds d'innovation de 25 millions de dollars a été créé. Un programme d'infrastructure des universités de 35 millions de dollars a été établi pour investir dans la capacité d'enseignement et de recherche.
- Adoption et commercialisation de la technologie – 2,6 millions de dollars ont été investis pour appuyer des projets d'innovation, d'exportation, de regroupement et de développement de commerce électronique.
- Stratégie des secteurs des sciences de la vie et de la bioéconomie – On rédige actuellement une stratégie dont la publication est prévue en 2005.
- CCNB Campbellton – Lancement du Service de recherche appliquée et d'innovation au Centre d'excellence en bois ouvré.
- Institut de recherche sur les zones côtières (Université de Moncton, campus de Shippagan) – L'ouverture officielle a eu lieu en 2005 et des programmes de recherche extrêmement dynamiques sont en cours d'élaboration.
- Fonds de développement total de 30 millions de dollars – Des initiatives ont été centrées sur l'exploration minière de pointe (programme de 2,5 millions de dollars au Camp minier de Bathurst), l'innovation et la gestion des ressources halieutiques et agricoles, l'approvisionnement de la fibre ligneuse ainsi que le programme de foresterie durable pour lequel tous les titulaires et sous-titulaires de permis sont maintenant certifiés. Le site Web à l'intention des consommateurs de tourisme a été amélioré.
- Cadre eNB.ca – Des progrès ont été réalisés sur tous les fronts : les services gouvernementaux en ligne, le commerce électronique, l'apprentissage électronique et l'infrastructure électronique. Services Nouveau-Brunswick offre maintenant 337 formulaires et 104 services en ligne ainsi que des services en partenariat avec 53 municipalités. Établissement d'un bureau de cybersanté pour veiller à la coordination d'une approche de services en ligne auprès des régies régionales de la santé et du ministère



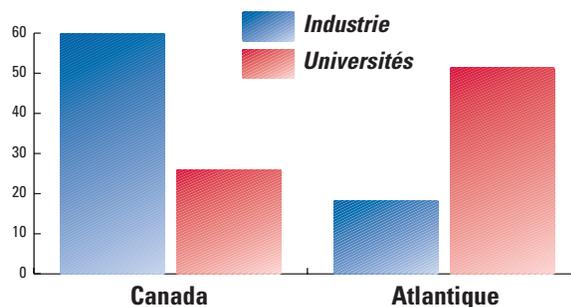


de la Santé et du Mieux-être. Un identificateur commun a été établi et est maintenant utilisé par plus de 45 000 entreprises. Lancement et élargissement du Réseau de possibilités d'affaires du Nouveau-Brunswick en un système électronique d'approvisionnement intégré.

Possibilités d'investissement proposées

Contrairement à ce qu'on constate ailleurs au Canada, la recherche fondamentale au Nouveau-Brunswick est principalement effectuée par notre secteur universitaire. Malgré cette constatation, le fait que les universités du Nouveau-Brunswick n'ont pas la même intensité de programmes d'études supérieures que celle des autres provinces représente une caractéristique qui limite encore plus les programmes de recherche proactive. De même, les petites et moyennes entreprises stimulent la plus grande partie de l'économie de la province, le niveau de recherche fondamentale à l'intérieur des entreprises du secteur privé et des investissements dans la recherche universitaire est faible; leur capacité d'investir dans des projets à plus grande échelle est restreinte. Un grand nombre de perspectives qui pourraient recevoir de l'aide du Fonds d'innovation de l'Atlantique ou d'autres programmes fédéraux ne se réalisent pas, faute d'intérêt de la part du secteur privé. Par conséquent, la masse critique de recherche du Nouveau-Brunswick est relativement petite. Puisque les chercheurs de pointe du Canada ont tendance à être attirés par les universités ou les grandes entreprises offrant des salaires concurrentiels et des conditions de travail intéressantes sur le plan de la recherche, il est essentiel pour le Nouveau-Brunswick de renforcer sa position concurrentielle dans ce secteur.

Dépenses brutes de R-D, 1998 Pourcentage des dépenses



Source : Statistique Canada

Le Nouveau-Brunswick doit donc bâtir une masse critique dans sa capacité de R. et D., dans sa capacité d'innovation et dans l'infrastructure, tant au niveau universitaire qu'au niveau du secteur privé. Dans *Choisir l'innovation : Un programme d'innovation pour le*



Nouveau-Brunswick, nous avons désigné quatre grappes stratégiques sur lesquelles nous mettrons l'accent en particulier.

Afin d'appuyer ces grappes, l'accès au financement initial et les services de soutien à la commercialisation offerts aux petites et moyennes entreprises doivent être améliorés pour permettre au secteur privé de jouer un rôle plus important. Des investissements importants en R. et D. aideront à réaliser cet objectif. Tous ces efforts sont essentiels pour réussir la transition d'une économie axée sur les ressources naturelles et les produits, et donc soumise aux contrecoups des fluctuations internationales négatives des prix et des devises, à une économie plus axée sur le savoir et qui reflète les gens.

Les nouveaux investissements cibleraient chacun des secteurs suivants : établissement d'une masse critique en R. et D. dans des grappes ciblées; engagement à l'égard d'un plan d'action complet visant à améliorer et à élaborer des programmes de troisième cycle pertinents dont l'objectif global serait de doubler d'ici 2012 le nombre d'étudiants inscrits dans des programmes universitaires de troisième cycle au Nouveau-Brunswick; contribution à part égale automatique de 30 pour cent pour toutes subventions provenant d'organismes nationaux tels que la Fondation canadienne pour l'innovation, Génome Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada; recrutement et maintien en poste des meilleurs chercheurs et étudiants diplômés; élaboration de programmes techniques et de troisième cycle correspondant aux grappes clés ciblées par la province; services de financement et de commercialisation aux petites et moyennes entreprises; mesures visant à attirer des investissements ciblés par des firmes axées sur la recherche aptes à accroître les travaux de R. et D. dans les quatre grappes clés désignées par la province.

Établissement de grappes et d'une masse critique en R. et D.

– Cet effort a pour but de pousser plus loin les atouts actuels du Nouveau-Brunswick en matière de R. et D. afin de bâtir une masse critique de connaissances et d'experts en R. et D. dans quatre grappes stratégiques : industrie du savoir, sciences de la vie, fabrication de pointe et ressources naturelles à valeur ajoutée. L'établissement d'une masse critique en R. et D. dans ces grappes est essentiel pour concurrencer sur la scène nationale et internationale.

De nouveaux investissements dans ces secteurs permettraient d'accroître considérablement le nombre de chercheurs à temps plein ainsi que leur productivité par des investissements additionnels dans le matériel, et d'augmenter le nombre d'employés hautement qualifiés grâce à l'élaboration de nouveaux programmes de cycles supérieurs stratégiques pour l'établissement de grappes du Nouveau-Brunswick.



Par ailleurs, de tels investissements à grande échelle permettraient à nos établissements de recherche publics et privés actuels d'être plus en mesure de soutenir la concurrence sur la scène nationale et internationale. En outre, ils amélioreraient de beaucoup leur capacité de tirer parti des programmes fédéraux de financement actuels en matière de recherche et d'innovation, et de conclure de nouveaux partenariats ainsi que des investissements avec le secteur privé. De plus, cette augmentation générale des activités de recherche et de développement aiderait à maintenir en poste des chercheurs actuels, à recruter de nouveaux experts et à créer plus de possibilités pour les nouveaux diplômés du Nouveau-Brunswick qui souhaitent travailler ou poursuivre leurs études au niveau de la maîtrise et du doctorat dans la province.

Comblant l'écart entre les niveaux de R. et D. actuels et ceux de la masse critique est essentiel à nos efforts pour attirer des investissements du secteur privé dans la nouvelle économie. De même, cette intensification des activités de recherche est nécessaire pour favoriser le continuum des innovations, qui permettent la commercialisation de nouvelles technologies et le lancement de jeunes entreprises dans la province. La création de ces possibilités économiques additionnelles dans la nouvelle économie est également un facteur clé des efforts que nous déployons pour retenir les nouveaux diplômés et les travailleurs hautement qualifiés et pour attirer des immigrants au Nouveau-Brunswick.

Il importe de souligner que l'objectif ici ne consiste pas seulement à bâtir une capacité de R. et D., mais également à faire des investissements qui puissent favoriser des partenariats solides entre les universités et le secteur privé et, par le fait même, l'établissement de grappes solides et durables pour la recherche.

Exemples d'établissement de grappes de R. et D. de calibre international au Nouveau-Brunswick :



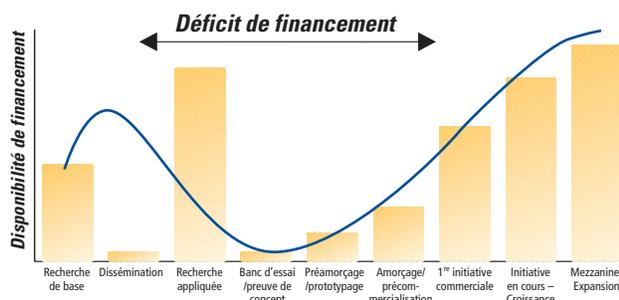
- **Sciences de la vie** : Recherche en aquaculture par le développement d'un domaine sur la santé des poissons et la génomique (grappe de la région de St. Andrews/Fundy) et d'un domaine sur les mollusques et l'environnement (grappe Shippagan/Péninsule acadienne); recherche sur la pomme de terre axée sur la génomique (vallée du fleuve Saint-Jean, de Fredericton à Grand-Sault); surveillance de l'environnement et recherche sur l'assainissement (grappe Fredericton/Saint John/Moncton); domaine de recherche sur le développement et la protection des forêts (grappe Fredericton-Edmundston); recherche en santé axée sur la génomique, la protéomique et la nutraceutique (grappe Moncton/Sackville, dont le noyau est l'Institut de recherche Beauséjour).



- **Industrie du savoir** : Appuyée par l'Institut de commerce électronique du CNR à Fredericton et par l'établissement d'une infrastructure à large bande à l'échelle de la province, recherche en cybersanté (grappe de Fredericton/Moncton/Saint John); en apprentissage électronique (Moncton/Miramichi/Bathurst); en commerce électronique, en sécurité information et en services gouvernementaux en ligne (grappe de Fredericton).
- **Ressources naturelles à valeur ajoutée** : Domaine de recherche sur l'agrosylviculture (Edmundston et Grand-Sault); produits forestiers à valeur ajoutée (Fredericton/Campbellton/Miramichi); nutraceutique (Fredericton/ Moncton).
- **Fabrication de pointe** : Des possibilités liées à la nouvelle économie basée sur l'hydrogène existant à Fredericton, dans la technologie des couches minces dans la région de Moncton et dans des créneaux liés aux industries de l'aérospatiale et de la défense aux quatre coins du Nouveau-Brunswick.

Financement et commercialisation des PME – On constate qu'il existe un « écart de financement » des ressources disponibles dans les phases critiques du processus d'innovation, comme le montre le tableau ci-dessous.

Niveaux historiques de disponibilité et d'activité de financement pour la recherche innovatrice et ses résultats



Source : Alan Preston, MIT

Cet écart est particulièrement réel au Nouveau-Brunswick où la plupart des entreprises sont de petite taille (comptant moins de 10 employés); il est très difficile pour ces petites entreprises de financer les dépenses de R. et D. et de commercialisation à même l'encaisse.

Grâce à un investissement initial de 25 millions de dollars, la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick contribue de façon importante à combler cet écart. Une contribution fédérale permettrait de mettre en œuvre de nouvelles initiatives, notamment : 1) un projet de démarrage de PME axé sur les affaires et la technologie qui aidera les entreprises à poursuivre le développement d'une technologie afin qu'elle soit prête pour la commercialisation ou prendre un risque de premier utilisateur en adoptant une nouvelle technologie; 2) un



réseau d'incubation d'innovations dirigé par le Conseil de la recherche et de la productivité (CRP) et les agences de développement économique communautaire de la province en vue d'aider à offrir aux entrepreneurs et aux PME un support technique hautement spécialisé en marketing et en expansion des affaires s'inscrivant dans un continuum de commercialisation et bénéficiant de l'appui d'un programme de prêts pour la recherche susceptibles de remise qui aiderait les PME à payer un large éventail de coûts de R. et D.; 3) un programme d'atténuation du risque de premier utilisateur offert aux organismes fédéraux et provinciaux ainsi qu'aux entreprises reconnues afin de faciliter leur décision de devenir le premier utilisateur d'une solution technologique mise au point par une PME du Nouveau-Brunswick; 4) un programme amélioré d'aide à la commercialisation et aux marchés ciblant les PME axées sur la recherche afin de garantir à leurs produits la reconnaissance rapide de la marque et la première place sur le marché.

(iv) Bâtir une infrastructure stratégique

Progrès à ce jour

Les gouvernements jouent un rôle crucial dans l'établissement d'une infrastructure stratégique visant à accroître la compétitivité. Les gens doivent être en mesure de se déplacer pour accéder à leur emploi et se procurer des biens et services. Les produits et services doivent être offerts sur les marchés locaux, nationaux et internationaux. Une infrastructure de communications doit être en place pour pouvoir participer à l'économie du savoir. Des approvisionnements énergétiques garantis, fiables et rentables pour les clients commerciaux et non commerciaux sont nécessaires en vue d'attirer de nouveaux investissements et d'appuyer le développement économique. Enfin, une infrastructure publique est nécessaire pour améliorer notre qualité de vie et pour aider à attirer des gens et de nouveaux investissements. La prise de décisions judicieuses portant sur les types d'investissement dans l'infrastructure qui conviennent est un élément essentiel pour rendre le Nouveau-Brunswick plus concurrentiel.



Nos principaux efforts pour bâtir une infrastructure stratégique comprennent ce qui suit :

- Affectations du budget d'immobilisations (couvre les trois derniers exercices financiers, en millions de dollars) :

Éducation	114 \$
Collèges communautaires du N.-B	6 \$
Infrastructure verte	10,6 \$
Santé	89,2 \$
Transports	609,8 \$



- Transports - Ententes à frais partagés permettant le jumelage de la route transcanadienne, de la route 1 entre Waweig et la frontière des États-Unis ainsi que de la route 95 entre Woodstock et la frontière des États-Unis d'ici à l'an 2007. Amélioration des routes 11 et 17. Investissements dans les aéroports de Moncton et de Fredericton. Signature d'un protocole d'entente visant à uniformiser les poids et les dimensions des véhicules (Canada atlantique). Entente conclue avec Brun-Way Group pour la conception, la construction et le financement de la route transcanadienne entre Grand-Sault et Woodstock d'ici novembre 2007. 41 millions de dollars pour la portion de la route transcanadienne entre Pokiok et Longs Creek. 12,9 millions de dollars pour l'amélioration des postes frontaliers de St. Stephen et de Woodstock. 21,3 millions de dollars pour l'amélioration des routes 11 et 17.



- Communications - Services à large bande dans toutes les écoles et dans tous les centres d'accès communautaire situés dans les écoles, dans tous les collèges communautaires et dans 48 bibliothèques publiques. Le réseau universitaire relie les campus du N.-B. et les installations du CNR. Environ 90 pour cent des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises auront accès à Internet haute vitesse d'ici la fin de 2006. De plus, 95 pour cent des secteurs d'activités et 100 pour cent des centres régionaux de soins de santé, des parcs d'affaires et des collectivités de Premières nations auront accès à Internet haute vitesse.
- Énergie - Adoption d'une nouvelle *Loi sur l'électricité*. Création d'un groupe de travail des ministres de l'Énergie de l'Atlantique. Diffusion de documents de discussion sur le changement climatique et l'efficacité énergétique.
- Infrastructure publique - Investissements dans les centres de santé communautaires, les foyers de soins, le centre de réadaptation Stan-Cassidy (Fredericton). 2,8 millions de dollars pour les industries culturelles; 1,8 million de dollars pour le projet écotouristique de l'île Miscou; 3,4 millions de dollars au parc Sugarloaf (Campbellton). 29 millions de dollars pour le nouvel Hôpital de la vallée du Haut-Saint-Jean (Waterville). 14,5 millions de dollars pour les services de traitement des dépendances (Campbellton), la suite chirurgicale (Bathurst), le centre de soins ambulatoires et d'urgence et les services de laboratoire (Moncton). Équipement médical et de diagnostic : 35,5 millions de dollars. Villa du Repos à Moncton, Woolastook Long Term Care Facility à Gagetown devant ouvrir leurs portes d'ici décembre 2005.

Possibilités d'investissement proposées

Les gouvernements doivent continuer de jouer un rôle crucial dans l'établissement d'une infrastructure stratégique du



Nouveau-Brunswick. Dans le *Plan de prospérité* du Nouveau-Brunswick, nous mettons l'accent sur nos quatre catégories principales d'infrastructure stratégique : transports, communications, énergie et infrastructure publique clé qui améliore la qualité de vie et aide à attirer des gens et de nouveaux investissements dans la province.

En ce qui concerne le secteur énergétique, les avancées technologiques dans le domaine de la consommation et de la production d'énergie aident à réduire le besoin en énergie et à maintenir un environnement sain. Cependant, tant que la consommation brute d'énergie continuera d'augmenter, la meilleure façon de protéger les consommateurs contre la flambée des tarifs et de préserver nos habitats naturels sera toujours de réduire notre dépendance à l'égard de l'énergie. La province s'est orientée vers la réalisation de cet objectif en créant l'Agence d'efficacité et de conservation énergétiques qui incitera les consommateurs et les propriétaires à trouver des solutions de rechange à la consommation traditionnelle d'énergie. Dotée d'un budget annuel de 5 millions de dollars, cette agence collaborera aux initiatives fédérales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à respecter les engagements du gouvernement du Canada à l'égard du protocole de Kyoto.

Les nouveaux investissements mettraient l'accent sur les éléments suivants :

Renouvellement des infrastructures postsecondaires (universités et collèges communautaires du Nouveau-Brunswick) - Puisque nous portons une grande attention à l'éducation postsecondaire dans le cadre de notre plan pour « Investir dans la population », nous devons investir davantage dans l'infrastructure des universités et des collèges communautaires pour moderniser les installations, afin que les étudiants néo-brunswickois aient accès à la même qualité et aux mêmes chances d'éducation que les étudiants des autres provinces.

La province s'est engagée dans de nouveaux investissements massifs; nous parlons ici de transferts financiers accrus destinés aux universités (une augmentation de 4,6 pour cent cette année, qui s'ajoutent aux 10 pour cent supplémentaires échelonnés sur les trois prochaines années) et de deux versements distincts faits au Fonds de fiducie pour l'infrastructure universitaire (dont 20 millions de dollars qui ont été annoncés cette année). Pourtant, le besoin de moderniser le système d'enseignement postsecondaire (EPS) est impressionnant. Une proposition récente émanant du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et faite au Premier ministre indiquait que l'accumulation des frais d'entretien différés touchant les universités et les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick seulement se chiffrait à plus de 96 millions de dollars. En fonction du nombre d'étudiants inscrits à



plein temps, le montant est 70 pour cent plus élevé que la moyenne nationale. Vu le caractère historique de nos universités, nous avons une proportion de bâtiments vieillissants à entretenir plus élevée que les autres universités canadiennes (au Nouveau-Brunswick, environ 13 pour cent des infrastructures universitaires ont été construites après 1980, comparativement à 23 pour cent pour l'ensemble du Canada).

Des infrastructures modernes sont absolument essentielles pour attirer des étudiants de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, ainsi que pour recruter et retenir des chercheurs et des professeurs universitaires d'envergure nationale et internationale. Des installations et des facultés orientées vers la recherche sont également essentielles pour bâtir une masse critique en R. et D. et la regrouper dans des « grappes » clés. Des études portant sur les schémas en R. et D. partout au Canada montrent une anomalie qui consiste à avoir beaucoup plus de R. et D. au sein des universités du Canada atlantique (51 pour cent) que dans le reste du pays (27 pour cent).

Les investissements du gouvernement fédéral dans ce domaine seraient orientés vers des améliorations considérables de l'infrastructure des universités et des collèges communautaires, dont le renouvellement des infrastructures actuelles et l'adaptation des universités aux exigences dues à l'innovation et à la technologie modernes. Les investissements ciblés se concentreraient sur les infrastructures associées à la R. et D. et à l'innovation.

Centres culturels : les langues officielles - Il est nécessaire de reconnaître la nature distincte du Nouveau-Brunswick, qui est la seule province canadienne officiellement bilingue avec ses deux communautés de langue officielle, ainsi que sa contribution continue à l'unité nationale; il faut aussi s'assurer que ses deux communautés de langue officielle reçoivent un soutien plus intense par le moyen des programmes fédéraux de langues officielles.

Même si elle est la seule province officiellement bilingue au Canada avec l'obligation constitutionnelle et juridique de fournir des services dans un nombre grandissant de domaines aux deux communautés de langue officielle, le Nouveau-Brunswick continue de recevoir, dans le cadre du Plan d'action des langues officielles, une part de subsides fédéraux qui est inférieure à ce qui est nécessaire. La formule de financement utilisée actuellement ne tient pas compte de nos obligations uniques liées aux services que nous offrons en éducation et en santé, ni du fait que nous avons non seulement deux langues officielles, mais aussi deux communautés de langue officielle. Notre caractère distinct et notre spécificité ont besoin d'être reconnus de façon plus appropriée et plus réaliste. Nous représentons un symbole important de l'unité nationale, de la tolérance linguistique et de



l'harmonie. Ce que reçoit le Nouveau-Brunswick dans le cadre du Plan d'action du gouvernement du Canada sur les Langues officielles devrait passer de l'actuel 7 pour cent à 15 pour cent, reflétant ainsi notre contribution singulière et notre caractère distinct en tant que seule province officiellement bilingue du Canada. Les ressources seraient consacrées à un plan d'action interministériel généralisé (qui a déjà été soumis au gouvernement fédéral) et à l'amélioration des centres scolaires et communautaires de Fredericton et de Saint John.

Avec un meilleur financement pour les langues officielles, nous consacrerions nos efforts à mettre en œuvre de nouvelles initiatives visant à créer une prospérité renouvelée pour notre province. La priorité serait donnée aux initiatives qui portent sur la petite enfance, la jeunesse, la gouvernance locale, l'alphabétisation, la santé, l'accès à la justice, ainsi que sur les industries de la langue et sur des mesures favorisant une plus grande compréhension et un plus grand respect entre les deux communautés de langue officielle. Notre but est de nous assurer que les deux communautés ont les outils dont elles ont besoin pour mûrir et croître simultanément.

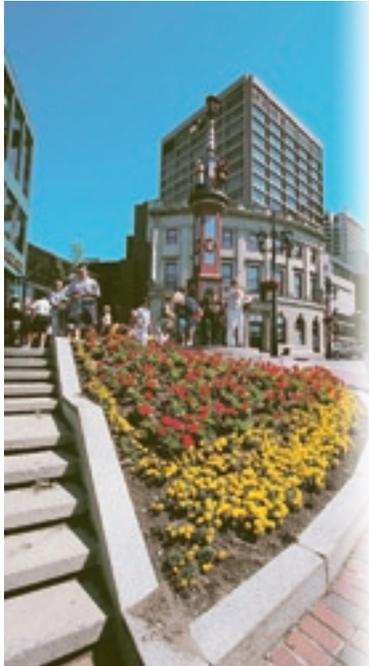


Réseau routier national – D'importantes améliorations apportées aux routes 8, 11 et 17 amélioreraient la compétitivité économique de toutes les régions du N.-B. Ces routes constituent des artères majeures qui relient les parties nord et est du Nouveau-Brunswick à la route transcanadienne et au réseau autoroutier inter-États et qui procurent à ces secteurs les corridors commerciaux nécessaires au développement et à la prospérité économiques. L'achèvement du jumelage de la route 1 est d'une importance économique stratégique pour le Nouveau-Brunswick et ses voisins du Canada atlantique, étant donné qu'il représente un lien clé dans le corridor commercial multimodal de notre région vers la Nouvelle-Angleterre et le marché américain dans son ensemble.

Sur la route 7, la voie de contournement de Welsford représente le dernier tronçon de route à améliorer dans ce corridor stratégique. La route 7 sert de route de connexion importante entre le principal centre industriel de la province, Saint John, et la route transcanadienne qui donne accès, en direction ouest, au Québec et à l'Ontario. Cette route est un corridor économique important pour le trafic d'exportation qui transite par le port de Saint John, et elle fournit un lien de distribution essentiel pour la plus grande raffinerie de pétrole au Canada. Elle dessert également l'une des plus importantes bases militaires du Commonwealth. La province a fait des investissements considérables dans l'amélioration de la route 7 afin qu'elle soit conforme aux plus récentes normes en matière de conception de route. Il reste actuellement une portion de 15 km à améliorer. L'achèvement de cet important projet de voie de contournement offrirait une route à accès entièrement contrôlé entre



la route 1 et la route transcanadienne et faciliterait le déplacement sécuritaire des personnes et des marchandises le long de ce corridor de transport stratégique.



Infrastructure municipale et infrastructure verte – En vertu d'un partenariat de longue date, les municipalités du Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral collaborent à des projets d'infrastructure. Dans le cadre des deux dernières ententes conclues, les projets d'« infrastructure verte » visant à améliorer la qualité de l'eau, le traitement des eaux usées et des eaux d'égout ont ciblé plus de 80 pour cent du financement sur des travaux de modernisation nécessaires sur le plan environnemental. Toutefois, la liste des projets à réaliser est encore impressionnante au Nouveau-Brunswick. Nos partenaires ont donc l'occasion d'accélérer leur investissement dans l'infrastructure verte afin de mieux protéger les citoyens du Nouveau-Brunswick ainsi que leur habitat naturel.

En outre, les résidents de deux centres urbains importants de la province doivent faire face à ces enjeux majeurs. À Saint John, la première cité constituée au Canada, en raison de la déficience de longue date de la capacité de traitement des eaux d'égout et des eaux usées, des déchets non traités sont déversés dans le port. Il faudra consentir un investissement important pour corriger cette situation. Dans la région du Grand Moncton, la décision historique de construire un pont-jetée sur la rivière Petitcodiac a non seulement eu pour conséquence d'altérer les abords de la rivière, mais elle a également créé une situation très controversée et vexatoire pour les citoyens. La situation a fait l'objet de nombreuses études et les conclusions de la plus récente analyse menée dans le cadre d'un partenariat entre les gouvernements provincial et fédéral ont mis en lumière des solutions qui nécessiteront également des investissements considérables. Afin de répondre aux attentes du public sur ces questions, les parties concernées devront aborder la situation en faisant preuve de doigté.



Route d'accès du sentier Fundy (phase II) – La première phase de la route d'accès du sentier Fundy s'est achevée avec succès grâce à un partenariat entre les gouvernements fédéral et provincial. Quand elle sera complètement terminée, la route d'accès du sentier Fundy donnera l'occasion aux visiteurs – en particulier, à ceux qui voyagent en autobus – d'emprunter, l'été, un autre itinéraire qui longe la côte pour faire le trajet entre Saint John et Moncton.

La route d'accès du sentier Fundy, une fois terminée, soulagera également le parc national Fundy, qui est trop achalandé. Elle viendrait renforcer l'économie rurale du sud-est du Nouveau-Brunswick.

Les deux paliers de gouvernement appuient cette initiative. Néanmoins, les programmes actuels de financement fédéral et



provincial sont très modestes; ils n'appuient qu'une approche étape par étape et projet par projet, ce qui va repousser l'achèvement de cette initiative d'au moins 12 ans. Un engagement immédiat et conséquent de terminer la route d'accès du sentier Fundy permettrait à la province de récolter tous les bénéfices économiques de cette « merveille de la nature » d'ici 2010.

II. Les stratégies de mise en œuvre

Progrès à ce jour

Pour atteindre notre but qui est de préparer un meilleur avenir et d'accroître notre prospérité, nous avons choisi, au sein de notre cadre stratégique, trois stratégies de mise en œuvre qui touchent à chacun des quatre piliers auxquels nous avons fait référence plus haut. Ces stratégies sont : la diversification économique et le regroupement, le développement économique communautaire et les partenariats stratégiques.

Pour consolider l'économie du Nouveau-Brunswick, nous devons non seulement faire prospérer ce que nous avons déjà, mais aussi le diversifier. Nos efforts de diversification se concentreront sur les domaines clés que sont l'industrie du savoir, les sciences de la vie, la fabrication avancée et les ressources naturelles à valeur ajoutée. En nous concentrant sur ces regroupements, nous cherchons à enrichir nos compétences de base pour obtenir un avantage concurrentiel.

Mettre l'accent sur les atouts compétitifs régionaux au moyen du développement économique communautaire est essentiel si l'on veut s'assurer que toutes les régions de la province participent à la réussite économique. Il nous faut adopter des mesures visant à assurer la prospérité future des régions urbaines et des régions rurales. Le Nouveau-Brunswick a fait des progrès à cet égard, mais il doit en faire encore plus.

Tous nos efforts doivent être coordonnés, non seulement au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick, mais aussi avec nos partenaires de la prospérité : le secteur privé, les travailleurs, les communautés, les universités et les autres établissements d'enseignement et de recherche, de même qu'avec le gouvernement fédéral et les autres gouvernements provinciaux, d'où le besoin en partenariats stratégiques.

Pour répondre aux problèmes socioéconomiques récurrents et aux difficultés qu'éprouvent les régions à s'adapter à la transition nécessaire pour passer d'une économie basée sur les ressources naturelles à la nouvelle économie mondiale, le gouvernement provincial a mis en œuvre trois fonds de développement économique régional : le Fonds de développement économique de la Péninsule



acadienne (FDEPA) d'un montant de 40 millions de dollars, le Fonds de développement économique Restigouche-Chaleur (FDERC) d'un montant de 25 millions de dollars et le Fonds de développement économique régional Miramichi (FDERM) d'un montant de 25 millions de dollars.

Chaque fonds de développement économique régional a pour but de financer les activités de développement économique et social qui sont conformes aux objectifs des plans régionaux d'action approuvés pour diversifier l'économie des régions afin qu'elles deviennent moins vulnérables aux fluctuations des marchés nationaux et internationaux.

Ces fonds sont conçus pour compléter l'aide financière que fournissent les programmes réguliers des gouvernements fédéral et provincial. Les fonds financent les initiatives axées sur les communautés et les appuient dans les secteurs suivants, qui sont des priorités pour les gouvernements fédéral et provincial :

- l'éducation et la formation;
- la recherche et le développement;
- la diversification économique;
- l'infrastructure stratégique.

Il faut bâtir l'infrastructure stratégique non seulement au niveau provincial, mais aussi au niveau communautaire. Nous devons être souples et dynamiques dans notre façon de procéder pour attirer, faire croître et conserver les investissements de nature commerciale. L'infrastructure locale présente dans une collectivité peut être un facteur important qui explique qu'un investissement s'y fait ou pas. Pour cette raison, la province a créé un programme d'infrastructure économique communautaire d'une valeur de 10 millions de dollars s'échelonnant sur trois ans et caractérisé par un investissement initial de 2 millions de dollars en 2005-2006 pour aider les collectivités à satisfaire leurs besoins en infrastructures directement liés aux projets d'investissement de nature commerciale.

La province appuie et participe également, à titre de partenaire financier, au coût en capital de nouvelles installations ou d'installations agrandies pour les loisirs, les sports, la culture, le patrimoine et d'autres priorités communautaires, par l'intermédiaire du Fonds de partenariat communautaire. Dans le cadre de notre point de mire sur le bien-être, au moins 80 pour cent de ce fonds est réservé aux activités liées au bien-être comme les installations sportives, les terrains de jeu, les sentiers de promenade, l'activité physique et ainsi de suite. La province a attribué 10 millions de dollars à cette initiative qui s'échelonne sur trois ans et les autres gouvernements et collectivités sont invités à se joindre à nous à titre de partenaires financiers dans le cadre de cette initiative nouvelle et importante.



Possibilités d'investissement proposées

Fonds de développement total – En 2000-2001, la province a créé un nouveau fonds de développement total (FDT) s'échelonnant sur plusieurs années et s'élevant à 30 millions de dollars pour appuyer l'innovation à valeur ajoutée relative aux secteurs des ressources (foresterie, mines, énergie, aquaculture, agriculture et pêches) et du tourisme. Grâce au FDT, nous aidons les industries dans les domaines de la formation, de l'adoption de technologie, de l'innovation, du développement de produits et dans leurs initiatives de marketing. Un financement à part égale, versé par le gouvernement fédéral au fonds de développement total, serait judicieusement investi, compte tenu des défis de taille qui se présentent dans le secteur des ressources et qui ont des répercussions économiques énormes au Nouveau-Brunswick.

UN CADRE POUR LES INVESTISSEMENTS CONJOINTS

Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises appuient l'idée d'un Canada vigoureux et y croient. La responsabilité de bâtir un Canada vigoureux appartient tant aux provinces qu'au gouvernement fédéral. En fait, elle appartient à tous les Canadiens et Canadiennes.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est encouragé par la déclaration suivante du premier ministre Paul Martin :

« Je crois fermement que l'exercice du leadership dans notre fédération signifie comprendre les défis uniques de chacune des régions du pays et y réagir... Dans un pays aussi grand et aussi divers que le Canada, comment ne pas comprendre qu'il est dans l'intérêt national de répondre aux besoins régionaux. Le principe fondamental est l'équité. »

Les défis auxquels font face, au XXI^e siècle, le Nouveau-Brunswick et les autres régions tireraient profit d'une coordination des efforts déployés par les gouvernements fédéral et provincial et d'une collaboration plus intense. Du libre-échange à la formation, de la productivité à l'innovation et à la compétitivité, les questions qui se posent à nous en tant qu'économie industrialisée de premier plan reposant sur le savoir exigent un nouvel esprit de coopération et de collaboration.

En revanche, les solutions qui apportent de bons résultats dans le sud de l'Ontario ou sur la côte Pacifique ne conviennent pas nécessairement à la province du Nouveau-Brunswick. Il nous faut forger notre propre approche unique et réussir à relever les



défis auxquels nous faisons face au moyen d'un cadre pour les investissements conjoints.

C'est pourquoi nous invitons le gouvernement fédéral à investir avec nous, et non pas contre nous, dans le plan que nous nous sommes donné pour bâtir un Nouveau-Brunswick prospère grâce au changement transformationnel.

Nous proposons des investissements conjoints; cette approche similaire à des dispositions déjà en place entre les gouvernements fédéral et provincial a donné de bons résultats, comme dans le cas de l'Entente sur le développement du marché du travail et de l'Entente sur l'apprentissage précoce et le développement de la petite enfance.

Les éléments clés de cette approche d'investissements conjoints sont :

- des objectifs clairs et l'appui en faveur du plan commun : *Accélérer le pas vers un meilleur avenir*;
- rendre des comptes aux gens que nous servons : les Canadiens et Canadiennes, et les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises;
- une responsabilité partagée du financement (participation fédérale de 80 pour cent et participation provinciale de 20 pour cent);
- exercer une gestion « intelligente » en exploitant les initiatives provinciales déjà existantes et les infrastructures qui permettent de mettre en œuvre les programmes, afin de maximiser ce que rapportent les investissements à la collectivité;
- des transferts de fonds stables et prévisibles échelonnés sur six ans que le gouvernement fédéral verse à la province annuellement;
- le gouvernement provincial engage un dialogue avec le gouvernement fédéral et communique à ce dernier ses initiatives et ses résultats.



TABLEAU RÉCAPITULATIF LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

	Total (M\$)	Prov. (M\$)	Féd. (M\$)
Investir dans la population	940	140,4	799,6
<i>Recrutement, maintien en poste et rapatriement</i>			
• Accroissement de l'immigration vers le Nouveau-Brunswick	25	5	20
• Transition des nouveaux diplômés postsecondaires au marché du travail	35	7	28
<i>Formation et recyclage professionnels</i>			
• Transition des apprenants adultes dans la nouvelle économie par l'acquisition de compétences en milieu de travail et l'alphabetisation	40	5	35
• Amélioration de la compétitivité des entreprises du Nouveau-Brunswick par la formation en milieu de travail pour les PME	30	5	25
<i>Réduction des obstacles au travail</i>			
• Encourager l'autonomie et les possibilités économiques	30	5	25
• Seuil de la partie non imposable du revenu des personnes à faible revenu	353	53	300
• Revenu annuel garanti (recherche)	2	0,4	1,6
• Logement abordable	60	6	54
<i>Plan d'apprentissage de qualité</i>			
• Jeunesse, technologie et apprentissage – mise en œuvre d'un programme d'accès à des ordinateurs portatifs	140	14	126
• Renouvellement des infrastructures postsecondaires (universités et collèges communautaires du N.-B.)	200	35	165
• Centres culturels : les langues officielles	25	5	20
Bâtir l'infrastructure stratégique	390	130	260
Réseau routier national (routes 1, 7, 8, 11 et 17)	300	100	200
Infrastructure municipale et infrastructure verte	90	30	60
Créer un contexte fiscal et commercial compétitif	150	30	120
<i>Impôts compétitifs</i>			
• Réduction de l'impôt des sociétés	71	14	57
• Réduction de l'impôt sur le capital	31	6	25
• Réduction de l'impôt foncier sur les biens non résidentiels	48	10	38
Choisir l'innovation	395	75	320
<i>Adoption et commercialisation de la technologie</i>			
• Financement et commercialisation des PME	85	15	70
<i>Recherche et développement</i>			
• Établissement de grappes et d'une masse critique en R. et D.	200	20	180
<i>Développement total</i>			
• Fonds de développement total	75	30	45
• Route d'accès du sentier Fundy (phase II)	35	10	25
Total général	1 875	375 20 %	1 500 80 %